

Promotion des compétences de base des adultes dans les cantons

Champs d'action et propositions de mesures

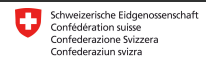
N° doc. TP4_01 / août 2010

Porteur de projet

CIFC



avec le soutien de



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Bundesamt für Berufsbildung und Technologie BBT



Paul Schiller Stiftung

ERNST GÖHNER STIFTUNG

Partenaires

Auteurs

Regula Schröder, experte en formation continue, rschraeder@gmx.ch

Bernhard Grämiger, direction du projet GO, FSEA, bernhard.graemiger@alice.ch

Editeur

Conférence intercantonale de la formation continue

Jean Pierre Brügger, président

T : 032 919 27 27, M : jpb@cifom.ch

Sommaire

1. Introduction	5
1.1 Situation initiale	5
1.2 Données du problème pour les cantons	5
1.3 Le projet GoCantons	6
1.4 But et structure de ce document.....	7
2. Promotion des compétences de base des adultes par les services cantonaux.....	8
2.1 Directions et offices concernés.....	8
2.1.1 Directions de l'instruction publique et de l'éducation	8
2.1.2 Office cantonal des arts et métiers et du travail (direction de l'économie et de l'emploi / département de l'économie)	10
2.1.3 Office de l'aide sociale (direction de la prévoyance sociale et de l'aide sociale).....	11
2.1.4 Bureaux de l'intégration (direction des affaires intérieures, direction de l'instruction publique ou direction de la santé publique et des affaires sociales).....	11
2.1.5 Office AI cantonaux.....	12
2.1.6 Office d'exécution des peines (direction de la justice).....	13
2.1.7 Conclusion	14
2.2 Situation actuelle: présentation exemplaire pour les différents cantons.....	16
2.2.1 Canton de Zurich	16
2.2.2 Canton de Berne.....	17
2.2.3 Canton de Bâle-ville	19
2.2.4 Canton d'Argovie	21
2.2.5 Canton de Lucerne	22
2.2.6 Canton de Zoug	23
2.2.7 Canton de Genève	24
2.3 Conclusion quant à la situation actuelle dans les cantons	25
2.3.1 Bases légales	25
2.3.2 Structures et leurs conséquences.....	25
2.3.3 Coordination	26
2.3.4 Offres existantes et manquantes.....	26
2.4 Domaines problématiques.....	27
2.4.1 Financement.....	27
2.4.2 Orientation vers les groupes-cibles	27
2.4.3 Atteinte des groupes cibles	28
3. Champ d'action et idées de mesures pour les cantons: le modèle GO – Best Practice	29
3.1 But du modèle	29
3.2 Structure du modèle	29
3.3 Modèle GO – Best Practice	30
3.4 Glossaire du modèle.....	32
3.5 Idées de mesures pour la réalisation du modèle.....	34
4. Utilisation du modèle GO – Best Practice dans le groupe de travail cantonal	44
4.1 Définition de l'objectif.....	44

4.2 Comparaison entre la théorie et la réalité.....	44
4.3 Plan de mesures.....	45
ANNEXES	46
A. Définition de la notion de compétences de base	
B. Aperçu : études sur le thème des compétences de base	
C. Aperçu : projets sur le thème des compétences de base	
D. Résultat du sondage sur la situation en Suisse :	
a. Données de l'analyse OFC 2009 auprès des cantons	
b. Résultats du sondage auprès des prestataires de formation	

1. Introduction

1.1 Situation initiale

Les compétences de base sont des connaissances et aptitudes dont chaque personne adulte devrait disposer afin de se repérer dans diverses situations privées et personnelles. Les compétences dans le domaine de la lecture et de l'écriture, la maîtrise de la langue officielle locale, les compétences en numératie ainsi que les compétences dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication font partie des compétences de base¹.

L'étude Adult Literacy and Lifeskills (ALL) de l'année 2005 révèle qu'en Suisse un nombre considérable d'adultes dispose de compétences de base insuffisantes. 800 000 adultes ne savent pas lire et écrire correctement, 400 000 peuvent difficilement résoudre des problèmes de calcul simples. Nombreuses sont les personnes qui présentent des déficits dans plusieurs ou toutes les compétences de base. Une faiblesse au niveau de la lecture rend, par exemple, l'utilisation des technologies de l'information et de la télécommunication à peine possible.

Outre les Suissesses et les Suisses, qui ont parcouru le système scolaire autochtone, des migrantes et migrants peu qualifiés comptent également parmi les groupes de personnes concernés. Un faible niveau de formation de la personne concernée, un faible niveau de formation des parents (resp. l'origine sociale), l'âge, ainsi qu'un contexte d'immigration sont les principaux facteurs à risque en termes de compétences de base insuffisantes.

Pour la personne concernée, les carences en compétences de base ont pour conséquences une marge d'action fortement limitée dans le domaine de la vie sociale et privée, une aptitude amoindrie à répondre aux exigences du marché du travail, ainsi qu'un accès plus difficile aux possibilités de formation continue. Il en résulte un risque accru de dépendance des prestations des assurances sociales. Sur le plan sociétal, cela engendre, entre autres, des coûts plus importants d'assurance-chômage, d'assurance-invalidité et d'aide sociale. Le Bureau BASS a calculé qu'une lacune en lecture coûte à elle seule un milliard de francs par an à l'assurance-chômage².

1.2 Données du problème pour les cantons

Les personnes disposant de compétences de base insuffisantes étant fréquemment dépendantes des prestations des assurances sociales, elles sont corrélativement souvent en contact avec des services publics cantonaux et communaux. Cela s'applique en particulier aux Offices Régionaux de Placement (ORP), aux Services de logistique des mesures relatives au marché du travail (MMT), aux offices AI, aux offices de l'aide sociale des villes et communes, ainsi qu'aux bureaux de l'intégration.

Les communes et cantons sont quotidiennement confrontés à la problématique des compétences de base insuffisantes et ont de ce fait un accès important aux personnes qui présentent des déficits.

¹ Cf. définition des compétences de base à l'annexe 1

² Coûts économiques des déficits en lecture en Suisse, bureau BASS, 2007.

Par le biais de leurs offres en formation pour chômeurs, bénéficiaires de l'aide sociale, rentiers AI et migrants, les cantons ont la possibilité de promouvoir les compétences de base de ces groupes de manière ciblée. Jusqu'à présent, cette possibilité n'est toutefois pas ou peu exploitée dans la majorité des cantons. Cela est principalement dû au fait que les conseillères et conseillers de l'administration sont insuffisamment sensibilisés à la problématique des lacunes en compétences de base et ne disposent pas des compétences nécessaires à un traitement adapté. Par conséquent, ils ne voient pas la nécessité d'agir. Une raison du manque de sensibilisation réside dans le fait que la nécessité de promouvoir les compétences de base n'apparaît pas clairement dans la plupart des cas. Cela est en particulier applicable aux domaines de compétences que sont la numératie, les technologies de l'information et de la communication, la lecture et l'écriture. Par ailleurs, une offre adéquate et de haute qualité en formations continues dans tous les domaines de compétences de base, offre qui serait adaptée aux besoins du groupe cible et qui correspondrait simultanément aux objectifs des administrations, fait simultanément défaut dans la plupart des cantons. Dans de nombreux cantons, l'offre en formation existante se limite au domaine linguistique (cf. p. 22). De plus, il existe également hors des groupes de personnes qui bénéficient des prestations des assurances sociales de nombreux adultes qui présentent de faibles compétences de base et un besoin correspondant en formation continue. Les personnes qui travaillent dans des domaines à faibles revenus et qui ont peu de perspectives, lors d'une perte d'emploi, de trouver un nouveau poste, les personnes qui ne sont pas dans la vie active et les mères de famille faiblement qualifiées en font notamment partie.

Parallèlement aux mesures de formation proposées dans le cadre des structures réglementaires, de nombreux cantons exploitent la possibilité de soutenir financièrement des offres en formation continue dans le domaine des compétences de base au sens d'un soutien général de groupes défavorisés de la population. L'offre en cours dans le domaine des compétences de base est toutefois jusqu'à présent marginale comparée au reste du marché de la formation continue (cf. « Evaluation du sondage des prestataires de formation dans le domaine des compétences de base » à l'annexe D.b.). Cela est notamment dû aux faits, d'une part que des cours adéquats ne peuvent être réalisés avec une couverture des coûts, d'autre part que des obstacles internes et externes empêchent les personnes concernées de s'informer sur de tels cours (cf. études à l'annexe B). Faire évoluer cette situation exige une stratégie active de soutien de la part des cantons qui, outre la mise en place d'offres associées à des mesures appropriées de sensibilisation et de marketing, assure aussi que le groupe cible ait recours à ces cours.

1.3 Le projet GoCantons

Considérant la problématique décrite ci-dessus, des plans de mesures cantonaux et/ou régionaux destinés à la promotion des compétences de base des adultes sont développés dans le cadre du projet GoCantons. Ce projet fait partie du projet GO pour lequel la promotion des compétences de base spécifique au contexte dans les entreprises et la situation dans les cantons sont placées au premier plan (cf. www.alice.ch/GO). Il est dirigé par la Conférence intercantonale de la formation continue CIFC et subventionné par l'Office fédéral de la formation professionnelle OFFT, ainsi que la fondation Paul Schiller.

1.4 But et structure de ce document

Ce document a pour but de donner la base du développement de plans de mesures cantonaux et/ou régionaux.

Pour cela, la situation en rapport avec la promotion des compétences de base des adultes dans les cantons est analysée de manière approfondie dans le cadre d'une première étape. Sur cette base, les champs d'action et les suggestions de mesures destinées à améliorer la situation sont exposés.

Le chapitre 2 décrit dans un premier temps, au sens d'un bilan, les offices cantonaux et directions cantonales en rapport avec des adultes qui présentent des déficits en formation, les bases légales sur lesquelles reposent les mesures de promotion des compétences de base des adultes dans les cantons et les objectifs poursuivis par ces mesures. Ensuite, les responsabilités et les mesures en place dans certains cantons sont exposées à titre d'exemples. Les domaines problématiques sont enfin résumés et les actions nécessaires sont esquissées.

Des champs d'action et des suggestions de mesures sont présentés au chapitre 3 sur la base des conclusions du chapitre 2. Le modèle GO – Best Practice a été élaboré à cet effet à titre de schéma d'orientation. Le modèle décrit les éléments qu'un canton pourrait prendre en considération lors du développement d'une stratégie globale de promotion des compétences de base des adultes. Dans ce contexte, il a été tenté d'émettre des propositions aussi concrètes et réalistes que possible en termes de mesures à prendre.

Pour conclure, le chapitre 4 suggère une procédure envisageable pour le travail des groupes de travail cantonaux à partir du modèle Best Practice.

Les documents suivants sont joints en annexe à titre de complément :

- une définition de la notion de compétences de base (annexe A)
- un aperçu des études actuelles sur le thème des compétences de base (annexe B)
- un aperçu des projets en cours et achevés dans le domaine des compétences de base (annexe C)
- les évaluations des sondages réalisés auprès des cantons et des prestataires de formation sur le thème des compétences de base, sondage réalisé par la FSEA en 2009 sur mandat de l'Office fédéral de la culture (annexe D)

2. Promotion des compétences de base des adultes par les services cantonaux

Les structures, les bases légales et la nature des offres présentent des différences importantes selon les cantons. Le chapitre suivant donne un aperçu des structures, présente les services en contact avec des adultes qui ont des lacunes en termes de formation et expose les bases légales sur lesquelles repose la promotion des compétences de base des adultes dans les cantons. La situation dans certains cantons est présentée à titre d'exemple. Cela permet de cerner les domaines problématiques, ainsi que le potentiel de coopération et de synergie.

2.1 Directions et offices concernés

Les directions de l'instruction publique sont en premier lieu responsables des mesures de formation. Diverses bases légales et modalités de financement sont toutefois en vigueur tant à l'échelon fédéral que cantonal en ce qui concerne les mesures d'intégration pour migrantes et migrants, les mesures relatives au marché du travail pour chômeurs et chômeurs partiels, ainsi que les mesures d'intégration professionnelle pour bénéficiaires de l'aide sociale. Les besoins en formation des groupes cibles respectifs ne sont pas homogènes et nécessitent des mesures spécifiques qui sont en partie prescrites par la Confédération et reposent sur différentes règles fédérales et cantonales en matière de loi et de financement.

Outre les directions de l'instruction publique, d'autres directions et offices tels que les offices de placement, les offices des migrations, les bureaux de l'intégration ainsi que les offices de l'aide sociale traitent des différents aspects et groupes cibles en termes de formation continue, de même que, par conséquent, de la thématique des compétences de base. Leurs mesures de formation sont orientées vers différents domaines et groupes cibles et poursuivent des objectifs variés.

Les services précités des administrations cantonales assurent le contrôle des mesures et projets. Des services régionaux et communaux, tels les ORP et les offices de l'aide sociale, sont quotidiennement en contact direct avec des adultes pour lesquels des mesures de promotion dans des domaines de compétences de base entrent en considération.

2.1.1 Directions de l'instruction publique et de l'éducation

Les bases légales applicables à la formation des adultes / à la formation continue ont changé dans de nombreux cantons au cours des dernières années, car les lois d'introduction cantonales correspondantes ont été adaptées à la Loi fédérale sur la formation professionnelle. Depuis, tous les cantons ont des bases légales qui permettent de soutenir des domaines partiels de la formation continue. Les formulations dans les lois et les prestations des cantons diffèrent cependant.

Les lois et ordonnances sur la formation professionnelle de la majorité des cantons font mention de la formation continue à orientation professionnelle, mais aussi de la formation continue générale. Certains cantons ont des bases juridiques différentes pour la formation continue non professionnelle ; dans la plupart des cas, il s'agit d'articles sur la formation des adultes ancrés

dans différentes lois (p. ex. loi sur la formation, loi sur la scolarité). Seuls quelques rares cantons ont une loi spécifique sur la formation des adultes ou la formation continue.

Un aperçu, situation en 2009 :

- Fribourg, Genève et le Valais possèdent une loi spéciale sur la formation des adultes ou la formation continue. A Berne, une ancienne loi sur la formation des adultes a été remplacée par une loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle.
- Le canton du Tessin possède une loi sur l'orientation professionnelle ainsi que la formation professionnelle et continue.

Dans d'autres cantons, les bases légales de la promotion de la formation continue générale sont ancrées dans les lois suivantes :

- dans la loi sur la formation professionnelle et continue dans quatre cantons
- dans la loi d'introduction à la loi sur la formation professionnelle ou dans la loi sur la formation professionnelle dans huit cantons
- dans les différents articles de la loi sur la formation dans cinq cantons et dans la loi sur la scolarité dans deux cantons
- dans la loi sur la formation professionnelle et les écoles du degré secondaire supérieur en Thurgovie, dans l'ordonnance sur la formation professionnelle, les conseils en orientation professionnelle et la formation continue dans le canton de Schwyz.

Les bases légales de soutien de la formation continue permettent aussi aux cantons de promouvoir les compétences de base des adultes. Cette mission est certes rarement mentionnée de manière explicite, mais elle n'est pas non plus exclue. Il s'agit souvent de déclarations générales sur des offres et des mesures qui suscitent un intérêt public particulier et doivent être soutenues par le canton. Des «offres et mesures pour des groupes de la population défavorisés de par leur situation» (canton de Berne) sont par exemple mentionnées.

Bureaux de la formation continue / formation des adultes

Dans certains cantons, il existe des services spécialisés (bureaux) et des responsables de la formation continue / formation des adultes. En règle générale, ces chargés de la formation continue sont implantés dans la direction de l'instruction publique ou de l'éducation, souvent dans le service de la formation professionnelle. Pour la plupart, ils développent des concepts et soutiennent financièrement des prestataires de formation et des offres de formation continue, souvent au moyen d'accords sur les prestations ou de subventions forfaitaires. Lorsqu'il est question de contributions financières à des cours de compétences de base, ces aides passent souvent par le chargé de la formation continue des directions de l'instruction publique.

Bureau de la formation des parents

Des études (cf. annexe B) montrent qu'il existe un rapport étroit entre le niveau de formation des parents et la réussite scolaire des enfants. La promotion des compétences de base des parents a donc des effets positifs non seulement sur leur intégration professionnelle et sociale, mais aussi sur l'avenir professionnel de la génération suivante.

Dans certains cantons, p. ex. dans le canton de Zurich, la direction de l'instruction publique dispose d'un service spécialisé en formation des parents qui développe et coordonne des offres de formation qu'elle ne réalise toutefois pas elle-même. Contrairement à d'autres domaines des

affaires sociales ou de la formation, la formation des parents est principalement proposée par des organismes privés ; il existe des différences cantonales importantes dans ce domaine.

Des bases légales pour la promotion de la formation des parents existent seulement dans quelques cantons, p. ex. dans le canton de Zurich dans le cadre de la loi sur l'aide à la jeunesse ou dans le canton de Saint-Gall et en Thurgovie avec la loi sur l'école obligatoire.

Conseils en orientation professionnelle et carrière

Les services cantonaux de conseils en orientation professionnelle relèvent également des directions de l'instruction publique et de l'éducation. Ils ont un contact direct avec les jeunes et les adultes qui veulent se reconvertir ou suivre une formation continue. Ils sont en mesure de donner des conseils, de faire apparaître des déficits et de signaler des possibilités pour combler les lacunes.

2.1.2 Office cantonal des arts et métiers et du travail (direction de l'économie et de l'emploi / département de l'économie)

Conformément à la Loi sur l'assurance-chômage (LACI, art. 59), des chômeurs ou personnes menacées de chômage peuvent participer à des mesures de formation qui améliorent leur aptitude à être placées ou développent leurs qualifications professionnelles conformément aux nécessités du marché du travail. Les frais sont pris en charge par l'assurance-chômage. Une qualification supérieure de la personne assurée n'est toutefois pas financée.

Dans les cantons, l'Office cantonal des arts et métiers et du travail est compétent. Il confie l'orientation des chômeurs aux ORP présents dans les communes et régions importantes. Chaque canton peut toutefois mettre en place un service de logistique pour la mise à disposition de mesures relevant du marché du travail (MMT).

La LACI fixe à l'art. 85f sous le titre «Encouragement de la collaboration interinstitutionnelle» que les autorités cantonales, les offices régionaux de placement, les services de logistique des mesures relatives au travail et les caisses doivent travailler en étroite collaboration avec les services d'orientation professionnelle, les offices de l'aide sociale, les organes d'exécution de l'assurance-invalidité et de l'assurance-maladie, les organes d'exécution de la législation sur l'asile, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA), les autorités cantonales chargées de la formation professionnelle et d'autres institutions importantes pour l'intégration des assurés.

Offices régionaux de placement (ORP)

Les conseillères et conseillers des ORP ont un contact direct avec les chômeurs et les demandeurs d'emploi. Ils étudient les droits et vérifient l'aptitude au placement. Ils conseillent, et ce pas uniquement au regard du marché du travail et de candidatures correspondantes, mais aussi en ce qui concerne d'éventuelles mesures relatives au marché du travail.

Les adultes à faibles compétences de base sont nettement plus fréquemment touchés par le chômage (cf. études à l'annexe B) ; une fois au chômage, ils ont peu de chance de retrouver un emploi. En raison de leurs déficits, ils ne peuvent participer que sous forme limitée à une formation continue qualifiante dans le cadre des mesures relatives au marché du travail. Il importe que les

conseillères et conseillers ORP détectent ces déficits et proposent aux personnes concernées des cours destinés au rattrapage du retard.

Les personnes assurées peuvent aussi présenter une demande de participation à une mesure de leur propre initiative. La participation au cours doit faire l'objet d'une concertation avec l'Office régional de placement.

2.1.3 Office de l'aide sociale (direction de la prévoyance sociale et de l'aide sociale)

L'aide sociale (autrefois prévoyance sociale) veille à ce qu'un minimum vital soit garanti dans tous les cas en situation de détresse. Conformément à la Constitution fédérale (art. 12) quiconque, en Suisse, est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine. L'aide sociale relève du domaine de compétences des cantons et communes. La Confédération participe à l'aide sociale uniquement dans le domaine de l'asile.

Les cantons ont édicté leurs propres lois sur l'aide sociale. Sont nommés objectifs de l'aide sociale, outre la suppression de situations de détresse, en règle générale la promotion de l'intégration et l'aide à l'entraide. Le service social accomplit les tâches cantonales dans le domaine social ; il est compétent en matière de développement des affaires sociales ainsi que de conseil, soutien, surveillance et coordination des communes. Les stages et formations continues peuvent faire partie des mesures d'insertion professionnelle et sociale. «Les communes permettent aux personnes qui demandent de l'aide de participer à des mesures adaptées de formation et d'emploi dans la mesure où cela est nécessaire dans le cas individuel et où il n'existe aucun droit à d'autres mesures légales d'intégration» (loi sur l'aide sociale du canton de Zurich, art. 3 a).

Offices de l'aide sociale, offices des affaires sociales

L'aide sociale incombe en premier lieu aux communes. Les offices de l'aide sociale des communes sont les interlocuteurs directs des habitantes et habitants en matière d'affaires sociales. Ils élaborent un moyen de sortir de la dépendance économique avec les bénéficiaires de l'aide sociale.

Comme le montrent des études (cf. annexe B), les adultes à faibles compétences de base sont souvent bénéficiaires de l'aide sociale. Les faibles compétences de base ont des effets négatifs sur la possibilité de réorientation professionnelle et, par conséquent, sur les chances de réinsertion professionnelle.

L'aide sociale finance aussi (ponctuellement) des mesures de formation ; les offres du domaine des compétences de base en font partie.

2.1.4 Bureaux de l'intégration (direction des affaires intérieures, direction de l'instruction publique ou direction de la santé publique et des affaires sociales)

Conformément à l'art. 53 de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr), la Confédération, les cantons et les communes soutiennent en particulier l'acquisition de la langue, le perfectionnement professionnel ainsi que les efforts qui facilitent la compréhension réciproque entre la population

suisse et étrangère et la cohabitation. La Confédération, les cantons et les communes sont dans l'obligation de créer des conditions-cadres favorables à l'égalité des chances et à la participation à la vie publique de la population étrangère, de promouvoir l'acquisition de la langue et de tenir compte de l'intérêt particulier de l'intégration des femmes, des enfants et des jeunes.

Alors que l'Office des migrations est chargé d'étudier les autorisations d'entrée sur le territoire et de séjour, les bureaux de l'intégration sont responsables des mesures d'intégration pour migrantes et migrants. Selon le canton, ils ne sont toutefois pas assujettis à la même direction que l'Office des migrations, mais p. ex. à la direction des affaires intérieures, à la direction de l'instruction publique ou à la direction de la santé publique et des affaires sociales. Ils réalisent ou négocient des cours destinés à l'acquisition de la langue officielle ainsi que d'autres cours ayant pour but la promotion de la langue, l'alphabétisation ou le rattrapage d'un retard en bases scolaires.

Environ la moitié des migrants de langue étrangère sans formation post-obligatoire rencontre des difficultés pour lire et écrire ; ils rencontrent à nombre presque égal des problèmes de résolution d'exercices de calcul extrêmement simples (cf. études à l'annexe B). Les connaissances lacunaires de la langue locale rendent plus difficile l'information sur des cours de formation continue et la participation qui en résulte.

Certaines villes réalisent des cours pour mères de langue étrangère ; outre l'allemand (resp. la langue officielle locale), des informations sur l'école leur sont communiquées durant ces cours. Dans certaines communes, des offres faciles d'accès sont proposées aux migrantes dans leur langue maternelle.

2.1.5 Office AI cantonaux

Conformément à la Loi sur l'assurance-invalidité (LAI), l'assurance-invalidité a pour but suprême d'aider les personnes handicapées pour qu'elles puissent assurer leur entretien de manière intégralement ou partiellement autonome. La rente d'invalidité est uniquement versée lorsque les mesures d'insertion n'ont pas donné le résultat souhaité – ou du moins insuffisamment.

L'assurance-invalidité soutient différentes prestations de services qui ont pour but de faciliter l'entrée dans une activité professionnelle.

Les assurés ont droit à une reconversion vers une nouvelle activité professionnelle si celle-ci devient nécessaire suite à l'invalidité et si l'aptitude à une activité professionnelle peut, selon toute prévision, être préservée ou améliorée. Les compétences de base insuffisantes limitent le choix d'activités et rendent notamment plus difficile une reconversion d'une activité professionnelle principalement physique vers une activité administrative sédentaire exigeant un recours aux technologies de l'information et de la communication. Cela concerne par exemple des maçons ou des ouvriers forestiers qui, après un accident ou suite à une maladie, ne peuvent plus accomplir un travail physique pénible et auxquels les compétences de base nécessaires (p. ex. langue ou compétences en technologie de l'information et de la communication) font défaut pour un travail de bureau.

Lors de formations continues qui sont supposées préserver ou améliorer l'activité professionnelle, l'assurance-invalidité prend en charge les frais occasionnés *en supplément* aux assurés en raison de leur invalidité.

Les cantons mettent en place les offices AI cantonaux. Les spécialistes des offices AI proposent des conseils en orientation professionnelle et placement professionnel aux assurés qui sont limités dans leur choix professionnel ou dans l'exercice de leur ancienne activité du fait de leur invalidité. Ils sont compétents en matière de mesures de formation destinées à la réintégration de bénéficiaires AI.

2.1.6 Office d'exécution des peines (direction de la justice)

Conformément à l'article 75 du Code pénal suisse, l'exécution des peines doit soutenir le comportement social des prisonniers et, en particulier, leur capacité à vivre hors de la détention. La loi établit qu'un plan d'exécution doit être réalisé avec les détenus ; ce plan doit contenir, entre autres, des indications sur l'encadrement proposé, les possibilités de travail, de formation de base et de formation continue. La préparation à la sortie de prison doit être mise en place.

L'article 82 prévoit que les détenus doivent se voir accorder si possible l'opportunité d'acquérir une formation et un perfectionnement correspondant à leurs capacités et qu'ils doivent recevoir une indemnité équitable si, au lieu de travailler, ils participent à un cours de formation et de perfectionnement.

Les détenus ont en majorité une formation inférieure à la moyenne ; certains sont même analphabètes. La part des étrangers est élevée et leurs connaissances de la langue nationale sont souvent faibles. L'amélioration du niveau de formation réduit certes la situation marginale des détenus, mais encourage de plus leur resocialisation, les prépare à leur sortie de prison, augmente leurs chances sur le marché du travail et réduit ainsi les risques de récidive, ce qui correspond entièrement à l'intérêt de la société.

Dans les cantons, l'office d'exécution des peines ou respectivement l'office de privation de liberté et d'encadrement pour la mise en application de ces dispositions est compétent. La formation de base et continue des détenus fait donc partie des tâches de l'office. Selon la nature de la mission et l'équipement, diverses offres de formation sont à disposition dans les établissements d'exécution des peines (rattrapage d'un diplôme professionnel, cours de langues, cours à distance).

Le projet pilote de formation durant l'exécution d'une peine s'occupe tout spécialement de la promotion des compétences de base (www.fep.ch, cf. liste de projets à l'annexe C). Il est réalisé actuellement avec divers axes essentiels dans six prisons de Suisse alémanique et deux prisons de Suisse romande. Une formation de base qui permet aux détenus de combler des lacunes scolaires – en particulier en lecture, écriture et numératie –, d'élargir la formation générale et d'apprendre à utiliser des moyens auxiliaires tels que les ordinateurs est proposée. Selon le niveau de connaissances, le programme scolaire de l'école primaire ou du degré secondaire 1 est traité, avec la possibilité d'acquérir le diplôme du secondaire 1.

Conformément à la décision de la CCDJP (Conférence des directrices et directeurs des départements de justice et police), le projet de formation dans le domaine de l'exécution des peines est étendu à 27 établissements concordataires de l'exécution des peines et mesures.

2.1.7 Conclusion

Comme le montre cette présentation, la situation concernant les compétences en matière de mesures de promotion des compétences de base dans les cantons est complexe. Divers offices et bureaux sont respectivement responsables des différents aspects et de différents groupes de personnes. Certains lieux d'accueil sont fréquentés par les destinataires, car ils ont besoin de prestations de soutien (l'ORP pour les chômeurs, l'office de l'aide sociale pour les personnes nécessiteuses, l'office AI après un accident ou une maladie). Les prestations de ces offices et bureaux ont en premier lieu pour but la réinsertion dans la vie active et, par conséquent, la fin de la dépendance économique. Une formation continue ou une reconversion peut être soutenue si elle est nécessaire à l'atteinte de cet objectif. Les offices et bureaux compétents ne peuvent toutefois pas toujours discerner quand une formation continue dans le domaine des compétences de base est nécessaire. De manière correspondante, les structures existantes sont insuffisamment utilisées pour la promotion des compétences de bases des adultes dans la plupart des cantons.

D'autres offices et bureaux, notamment les bureaux de la formation continue, sont certes compétents en matière de mesures de promotion de la formation continue, ils ne sont toutefois pas directement en contact avec des apprenants potentiels, mais soutiennent des institutions de formation continue. Les adultes à faibles compétences de base doivent faire eux-mêmes la démarche, ce qui est rarement le cas.

Le tableau suivant donne un aperçu des directions, départements, offices et bureaux cantonaux concernés par le thème des compétences de base.

Directions	Offices / bureaux	Bases légales	Mesures dans le domaine des compétences de base	But / groupe-cible
Direction de l'instruction publique	Office pour la formation professionnelle Bureau de la formation continue	- LOI FC - Loi formation professionnelle - Loi formation - Autres	- (Initialisation et) financement d'offres de cours - Projets	Offre adéquate de cours pour groupes de la population défavorisés
	Bureau de la formation des parents		- (Initialisation et) financement d'offres de cours	Soutien de la formation continue des parents
	Conseils en orientation professionnelle et de carrière		- Conseils en formation	Information de personnes intéressées par une formation
Divers : affaires intérieures, direction de l'éducation et de la santé	Bureaux de l'intégration	Loi étrangers (LEtr)	- (Initialisation et) financement d'offres de cours pour migrants	Intégration de personnes de langue étrangère
Direction de la justice	Office d'exécution des peines	Code pénal (CP)	Mesures de formation dans établissements d'exécution des peines	Préparation des détenus à la réinsertion professionnelle et sociale
Direction de l'économie et de l'emploi	Office des arts et métiers et du travail Offices ORP Services LMMT	LACI	- Conseils - Procuration de cours	Intégration professionnelle de chômeurs
Direction de la prévoyance et de l'aide sociale	Office d'aide sociale Offices d'aide sociale dans les communes / villes	Loi sur l'aide sociale	- Conseils - Procuration de cours	Intégration professionnelle et sociale de bénéficiaires de l'aide sociale
	Offices AI	Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI)	- Conseils - Procuration de cours	Intégration professionnelle de rentiers AI

La coordination entre les différents offices et bureaux responsables des divers aspects et des groupes de personnes définis n'est pas systématique. La structure des administrations cantonales et l'affectation des offices et bureaux aux directions et départements respectifs présente des différences importantes selon les cantons.

Les cantons ont trouvé diverses solutions pour l'échange et la coopération entre les différents offices et bureaux. L'exposé suivant illustre la situation dans les différents cantons.

2.2 Situation actuelle : présentation exemplaire pour les différents cantons

Le traitement du thème des compétences de base diffère selon le canton ; il en est de même des attributions et coopérations. Il est impossible de donner un aperçu de la situation dans tous les cantons dans le cadre de la présente analyse. Sept cantons importants qui appliquent différentes mesures dans le domaine des compétences de base et mettent en œuvre des solutions et réseaux de diverse nature pour la coordination des activités ont été sélectionnés. Ils font apparaître l'éventail des différences qui existent dans les structures et affectations.

2.2.1 Canton de Zurich

Responsabilités

Le Conseil d'Etat du canton de Zurich est composé de sept membres ; ils sont responsables des départements suivants : département de la justice et des affaires intérieures, département de la sécurité, département des finances, département de l'économie et de l'emploi, département de la santé, département de la formation, département de la construction. L'office des migrations et l'office de l'aide sociale font partie du département de la sécurité, le bureau de l'intégration et l'office d'exécution des peines du département de la justice et de l'intérieur, l'office de l'économie et l'ORP du département de l'économie et du travail.

Mesures dans le domaine des compétences de base

La promotion des compétences de base des adultes a lieu par la subvention d'offres des écoles professionnelles cantonales (l'école professionnelle cantonale de formation continue de la ville de Zurich est la plus grande institution suisse de formation continue soutenue par les pouvoirs publics ; elle est aussi impliquée dans les projets GO et LAB), le soutien financier d'institutions privées, les offres de l'office de l'économie et du travail (cours destinés à l'acquisition de qualifications de base, cours de développement linguistique, cours d'alphabétisation [cours de langue faciles d'accès, cours d'alphabétisation en allemand]). Il n'existe pas de cours d'alphabétisation en langue maternelle pour les personnes de langue étrangère. Diverses offres du domaine des compétences de base sont présentes avant tout dans les villes de Zurich et Winterthur.

Les cours d'allemand et d'alphabétisation pour jeunes et adultes font partie des programmes d'intégration professionnelle et sociale de personnes bénéficiant de l'aide sociale.

Le bureau de formation des parents du canton de Zurich coordonne les offres de formation destinées aux parents et émet des programmes de cours pour toutes les régions du canton de Zurich. Parallèlement aux cours sur des questions relatives à l'éducation, il existe aussi dans toutes les régions des offres spéciales pour migrantes et migrants (cours d'allemand avec garde d'enfants, programmes d'information sur des questions scolaires destinés aux parents de langue étrangère).

La ville de Zurich est particulièrement active dans le domaine de la formation linguistique. Dans le cadre du projet ELDIS (les parents apprennent l'allemand à l'école), un allemand proche du quotidien scolaire est proposé aux mères, ainsi que des cours faciles d'accès pour les migrantes et migrants.

Coordination / collaboration à l'intérieur du canton

Le bureau de l'intégration et l'office cantonal de l'aide sociale sont responsables en commun de l'intégration linguistique et professionnelle de personnes accueillies provisoirement et de réfugiés. Le groupe interinstitutionnel du bureau de l'intégration est compétent en matière de coopération entre les bureaux des migrations. Il s'occupe en premier lieu de l'administration des forfaits accordés aux réfugiés ; les questions en rapport avec la formation en font partie.

- Réseau CII : l'office de l'économie et du travail est compétent en termes de coopération interinstitutionnelle. Le public cible est constitué de personnes qui se trouvent dans des situations difficiles (p. ex. licenciement, destinataires de l'aide sociale) et qui sont confrontées simultanément à plusieurs situations problématiques. Outre l'office des arts et métiers et du travail, l'office cantonal de l'aide sociale, l'office de conseils aux jeunes et de l'orientation professionnelle, la caisse d'assurance sociale (SVA) de Zurich et l'office AI sont impliqués. Les centres MAMAC (centres de réinsertion sur le marché du travail des personnes présentant une problématique complexe) font un état des lieux de la situation et établissent un plan d'intégration.

Conclusion

Il existe dans le canton de Zurich, en particulier dans les grandes villes, un large éventail d'offres de mesures de promotion des compétences de base. Les cours de promotion linguistique pour migrantes et migrants sont variés et adaptés aux besoins du groupe cible. Dans ce domaine, la ville propose divers projets faciles d'accès et il existe dans tous les districts des offres visant le perfectionnement des connaissances de l'allemand des parents d'enfants scolarisés.

Le groupe interinstitutionnel du bureau de l'intégration assure une bonne collaboration entre les différentes directions et départements dans le domaine de la migration.

Des cours sont proposés aux adultes germanophones qui présentent des déficits en lecture, écriture et numération, ainsi qu'en utilisation des technologies de l'information et de la communication.

2.2.2 Canton de Berne

Responsabilités

Le canton compte sept directions : direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, direction de l'instruction publique, direction des finances, direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, direction de la police et des affaires militaires, direction de l'économie publique.

D'autres services sont responsables de la promotion des compétences de base des adultes selon le groupe cible :

- direction de l'instruction publique, office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle : responsable de la formation des adultes, de la formation continue en générale, y compris des cours de langue et d'intégration, entre autres

l'allemand en tant que langue étrangère auprès des universités populaires ou des organisations syndicales

- direction de l'économie et de l'emploi : beco – économie bernoise : domaine des chômeurs, ORP
- direction de la police et des affaires militaires : office des migrations et office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement : exécution des peines
- direction de la santé publique et de la prévoyance sociale: office des affaires sociales : aide sociale sans personnes âgées et handicapés, office des personnes âgées et handicapées

Mesures dans le domaine des compétences de base

Le canton de Berne dispose d'un budget relativement important pour la promotion de la formation continue. Plus de la moitié du budget est affectée aux cours de langue pour migrantes et migrants, avec une nette tendance à la hausse ces dernières années. Il existe une offre de cours relativement conséquente dans le domaine de la lecture et de l'écriture pour adultes et moins importante dans le domaine de la numératie. Des campagnes de sensibilisation ont déjà eu lieu dans le but d'atteindre les illettrés. L'université de Berne participe aussi au projet Littératie au quotidien et au travail («Literalität im Alltag und Beruf LAB»). L'université populaire propose, par exemple, des cours d'initiation aux technologies de l'information et de la communication.

Tramelan, avec son Centre interrégional de perfectionnement (CIP), est situé dans la partie francophone du canton. Le CIP a conclu un accord sur prestations avec le canton et propose un modèle intégré dans le domaine de la formation de rattrapage. Les axes essentiels résident dans des mesures pour chercheurs d'emploi et dans la préparation de diplômes professionnels. Des cours portant sur différents domaines des compétences de base sont aussi proposés. Ils s'adressent d'une part à la population environnante. Des cours intensifs de plusieurs jours sont proposés à d'autres (établissement hôtelier rattaché).

Coordination / collaboration à l'intérieur du canton

Toutes les directions sont présentes au sein du groupe de collaboration interinstitutionnelle (CII), à l'exception de la direction de la police et des affaires militaires. Le bureau d'intégration, qui réunit les informations, y est également représenté. L'intégration dans la vie professionnelle se situe au premier plan. Les projets sont étudiés, puis traités par la direction compétente, à savoir, s'il s'agit de formation, par la direction de l'instruction publique. Des crédits de projets sont attribués aux projets d'intégration dans les communes par le biais du groupe CII. La collaboration fonctionne bien.

Conclusion

Le canton de Berne dispose d'une vaste offre de cours de langue pour migrantes et migrants, ainsi que de cours de lecture et d'écriture pour adultes ; il entreprend des efforts afin d'atteindre la population. L'offre en cours dans les domaines de la numératie et des technologies de l'information et de la communication est moins importante. Le groupe CII assure la coordination entre les différents services administratifs. La direction de l'instruction publique étant aussi compétente pour la promotion des langues conformément à la LEtr, il existe un lien en termes de promotion des différentes compétences de base.

2.2.3 Canton de Bâle-ville

Responsabilités

L'administration cantonale est divisée en sept départements : département présidentiel, département de la santé (hôpitaux, santé, prévention), département de l'éducation (éducation, jeunesse, famille, sport), département des arts et métiers, des affaires sociales et de l'environnement (économie, aide et assurances sociales, énergie), département de la justice et de la sûreté (police, justice et prévention), département des travaux publics et des transports (service des travaux publics, espaces verts, transport) et département des finances. Le bureau de la formation des adultes fait partie de la division formation professionnelle et des adultes du département de l'éducation. La division égalité des droits et intégration du département présidentiel englobe le bureau de l'intégration et de l'anti-discrimination ainsi que le bureau de l'égalité des droits des personnes handicapées.

Mesures dans le domaine des compétences de base

La mission du bureau de la formation des adultes se limite actuellement à des mesures de promotion linguistique dans le domaine de l'allemand et à l'intégration des migrantes et migrants. Le bureau est responsable de l'offre de cours nécessaire à l'application de la loi cantonale sur l'intégration et coordonne, évalue et finance toutes les mesures de promotion linguistique pour migrantes et migrants à Bâle-ville. A raison d'un million de francs par an, des cours d'allemand sont subventionnés par 20 organes, avec parmi ces cours de nombreuses offres faciles d'accès tels que ceux de l'ECAP ou le K5 (apprendre dans le parc, apprendre l'allemand avec l'enfant, l'allemand pour le personnel de nettoyage).

Pour les mères étrangères, il existe une offre en cours d'allemand peu onéreuse qui a lieu au jardin d'enfant ou dans l'établissement scolaire de l'enfant. Les enfants qui font preuve de connaissances insuffisantes de l'allemand sont dans l'obligation d'adhérer à un groupe de jeu ou à un foyer de jour proposant une promotion linguistique intégrée avant d'entrer au jardin d'enfant.

L'université populaire des deux Bâle subventionnée par les cantons de Bâle-ville et Bâle-campagne propose aussi des cours de base en lecture et écriture pour adultes. Elle est intégrée dans le projet Littératie au quotidien et au travail (LAB).

La division pour adultes de l'école professionnelle générale cantonale (AGS) a entre autres pour mission de mener les adultes à un diplôme de fin d'études scolaires (en analogie avec le diplôme du secondaire pour adultes de Zurich) (lien avec la profession, fin d'études en deux semestres en tant que préparation à une formation professionnelle). L'AGS propose aussi des cours de base en allemand, mathématiques et TIC.

Les bénéficiaires de l'assurance-chômage, de l'office AI et de l'office de l'aide sociale de Bâle-ville disposent d'un centre d'intégration professionnel (CIP) auprès de l'office des arts et métiers et du travail. En tant que seul prestataire, ce centre a pour but de soutenir efficacement des personnes, dans leur réintégration sur le premier marché du travail. Le projet pilote fédéral MAMAC (centres de réinsertion sur le marché du travail des personnes présentant une problématique complexe) est compris dans le CIP.

Coordination / collaboration à l'intérieur du canton

Depuis 2005, il existe à Bâle un organe de planification et coordination composé de dix services issus des départements éducation, économie, affaires sociales et justice, ainsi qu'un bureau de la

formation des adultes. L'un des champs d'action de ce groupe stratégique consiste dans «l'intégration des personnes désaffiliées» (adultes). Des mesures pour chômeurs et bénéficiaires de l'aide sociale en vue de la promotion de la réintégration professionnelle (cours en allemand, entraînement à la candidature, compétence sociale ainsi qu'alphabétisation) se situent au premier plan.

Conclusion

La mission du bureau de la formation des adultes est actuellement limitée au domaine des mesures de promotion linguistique pour migrantes et migrants du fait de bases légalés manquantes. Il existe aussi dans ce domaine des projets faciles d'accès et plusieurs prestataires de formation sont subventionnés. L'école professionnelle cantonale générale propose aussi des cours de base en allemand, mathématiques et TIC. Le soutien des cours pour illettrés a lieu par la subvention de l'université populaire des deux Bâle. Une coopération interinstitutionnelle existe au niveau du groupe stratégique composé de 10 services. L'office des arts et métiers et du travail en assume la responsabilité générale ; le but essentiel porte sur la réintégration professionnelle.

2.2.4 Canton d'Argovie

Responsabilités

Il existe cinq départements : arts et métiers et affaires intérieures ; instruction publique, culture et sport ; construction, transports et environnement ; santé et affaires sociales ; finances et ressources. L'Association Lire et Ecrire, l'université populaire et l'office des migrations sont responsables de la promotion des compétences de base.

A l'exception du département finances et ressources, tous les départements sont représentés au sein du groupe interdépartemental des questions d'intégration (FIF) de l'office des migrations (économie et affaires intérieures).

Mesures dans le domaine des compétences de base

De 2008, il existe un concept d'intégration de la population étrangère. Dans le domaine essentiel langue et formation, l'accès à l'acquisition de la langue doit être facilité aux groupes cibles suivants :

- femmes avec enfants en âge préscolaire
- jeunes adultes qui arrivent en Suisse après l'école obligatoire et pour lesquels il n'existe pas d'offres réglementaires
- personnes bénéficiaires de l'aide sociale qui n'ont pas accès aux offres linguistiques
- migrantes et migrants présents de longue date en Suisse qui ne possèdent que des connaissances rudimentaires de la langue locale

Des cours d'allemand et d'intégration pour immigrantes de langue étrangère et leurs enfants en âge préscolaire (MuKi-Deutsch : l'allemand pour mère et enfant) sont proposés dans 25 communes du canton d'Argovie ainsi que dans trois communes du canton de Soleure.

L'office des arts et métiers et du travail (AWA) met à disposition des programmes d'activité, des cours de langue et des offres d'intégration.

Les cours du domaine de la lecture et de l'écriture pour adultes sont réalisés sur divers sites par l'Association Lire et Ecrire d'Argovie ; d'autres cours en compétences de base (technologie de l'information, mathématiques) ont lieu dans les universités populaires qui sont subventionnées par le canton.

Coordination / collaboration à l'intérieur du canton

On constate une bonne coordination entre les départements dans le domaine de la promotion de l'intégration de migrantes et migrants. L'office des arts et métiers et du travail, l'office AI et l'office cantonal des affaires sociales, qui réunit orientation professionnelle et en carrière, collaborent afin d'accompagner les chômeurs à problématique multiple.

Conclusion

Il existe une promotion linguistique systématique pour migrantes et migrants qui repose sur un concept commun et sur la collaboration entre tous les départements. Il existe également des offres dans d'autres domaines de compétences de base ; le rôle du canton se limite au soutien financier des prestataires de formation d'intérêt public.

2.2.5 Canton de Lucerne

Responsabilités

Le canton compte cinq départements : département de la construction, de l'environnement et de l'économie, département de l'instruction publique et de la culture, département des finances, département de la santé publique et des affaires sociales et département de la justice et de la sécurité. Le service de la formation professionnelle et continue est implanté dans le département de l'instruction publique et de la culture. Il verse les cotisations cantonales au domaine de la formation continue dans le canton de Lucerne. Les institutions de formation qui mettent à disposition des offres en formation continue pour des groupes cibles désavantagés ou les régions ont droit aux cotisations. Les institutions de formation doivent être accréditées auprès du canton.

Mesures dans le domaine des compétences de base

Les prestataires en formation continue sont obligés de présenter des demandes au canton. Le canton n'agit pas de lui-même, y compris dans le domaine de la promotion de l'intégration. Une commission spécialisée régionale (intercantonale) est chargée de la lutte contre l'illettrisme. Des cotisations par tête sont versées pour les cours contre l'illettrisme. Il existe un grand nombre de cours d'allemand et d'intégration ainsi que de cours d'alphabétisation pour migrantes, souvent avec des gardes d'enfant. Par ailleurs, divers cours de lecture et d'écriture pour adultes sont proposés.

Coordination / collaboration à l'intérieur du canton

Le bureau des questions de société implanté au sein du département de la santé publique et des affaires sociales est responsable de l'intégration et des liens avec l'office des migrations (département de la justice et de la police) et le service de formation professionnelle et continue est compétent en matière de mesures d'intégration pour immigrés. Lorsque des problèmes sociaux sont placés au premier plan, le bureau des questions de société intervient ; si des problèmes de formation sont alors constatés, les demandes sont traitées par le service de la formation professionnelle et continue.

Le travail de coordination assure que les demandes soient présentées à un seul service et que le soutien financier soit apporté par ce même service. Le bureau donne entre autres son soutien aux offres qui permettent aux immigrés un accès facile à l'apprentissage de l'allemand.

La plateforme Internet Intégration Suisse centrale donne un aperçu des projets et prestations de services soutenus par la promotion publique de l'intégration des cantons Lucerne, Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald et Zoug. Elle présente aussi divers cours d'allemand, cours d'alphabétisation pour migrantes, cours d'allemand pour mère et enfant, cours d'allemand pour travailleurs en équipe, etc. dans les communes des cantons de la Suisse centrale.

Conclusion

L'offre dans les domaines de la promotion linguistique pour immigrés et l'offre visant à lutter contre l'illettrisme sont variées. Il existe une coordination dans ces domaines qui est assurée par le bureau des questions de société. L'initiative pour l'offre de cours doit venir des prestataires de formation ; le canton n'agit pas de lui-même.

2.2.6 Canton de Zoug

Responsabilités

Le canton compte sept directions : direction de la construction, direction des affaires intérieures, direction de l'instruction publique et de la culture, direction des finances, direction de la santé publique, direction de la sécurité et direction de l'économie. La direction de l'instruction publique regroupe les écoles ainsi que la formation continue générale, la direction de l'économie comprend, entre autres, l'office de la formation professionnelle, l'office des offres transitoires et l'office de l'économie et du travail. L'office des affaires sociales, avec l'aide sociale et le centre de compétences intégration, relève de la direction des affaires intérieures.

Mesures dans le domaine des compétences de base

Le canton de Zoug est lui aussi rattaché à la plateforme Intégration Suisse centrale (voir canton de Lucerne) et présente des offres dans les domaines suivants: allemand pour les personnes de langue étrangère, allemand pour les mères d'enfants au jardin d'enfant, lecture et écriture, allemand pour mère et enfant. Des cours de mathématiques et TIC ne sont pas proposés.

Coordination / collaboration à l'intérieur du canton

Il existe dans le canton de Zoug une commission pour la formation continue générale reliée au domaine de la formation continue qui est mise en place par le conseil d'Etat. Le soutien d'offres pour personnes en difficulté financière et peu formées, les domaines politique familiale, intégration, égalité des droits et promotion de la santé ainsi que l'initiation des personnes délaissées et la mise en évidence de thèmes sociaux importants comptent parmi ses tâches. La commission travaille avec Lire et Ecrire Suisse centrale et finance à Lucerne les participants de Zoug. Il existe un bon réseau dans le domaine de la formation des parents. Les personnes de langue étrangère sont saisies par le biais du conseil aux mères. L'office des offres transitoires dans lequel se situe le service de coordination des cours d'allemand pour les personnes de langue étrangère est également représenté au sein de la commission.

Conclusion

Le canton de Zoug soutient des offres de promotion linguistique pour migrantes et migrants, ainsi que les cours de lecture et d'écriture à Lucerne. Des cours appartenant à d'autres domaines de compétences de base ne sont pas proposés. Un réseau est créé d'une part à l'échelle interinstitutionnelle, par la commission de la formation continue générale pour le domaine de l'intégration, d'autre part entre les cantons de la Suisse centrale par le biais de la plateforme Internet Intégration Suisse centrale.

2.2.7 Canton de Genève

Responsabilités

Le canton compte 7 départements : département des finances ; de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) ; de la sécurité, de la police et de l'environnement ; des constructions et technologies de l'information ; de l'intérieur et de la mobilité ; de la solidarité et emploi ; des affaires régionales, de l'économie et de la santé. L'OFPC (office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue) du DIP est compétent en matière de formation.

Mesures dans le domaine des compétences de base

La loi sur la formation continue des adultes du canton de Genève est applicable à tous les domaines de la formation continue (instruction générale, formation, qualifications professionnelles). Le canton promeut la formation continue en général et dans le domaine des compétences de base par diverses aides financières (subventions pour prestataires de formation, soutien orienté vers la demande tel que bourses, déductions fiscales, prêts). Avec le chèque annuel de formation qui existe depuis 2001, lequel correspond aux frais de 40 heures de cours, les apprenants sont soutenus à hauteur d'un montant maximum de CHF 750.00. 20% des crédits de formation sont actuellement attribués à des personnes à faible qualification.

Il existe une vaste offre de cours pour la promotion des compétences de base proposés par des prestataires publics et privés subventionnés (lire et écrire, numératie, TIC et bilinguisme).

Un projet actuel élabore un système modulaire de formation de base. Le programme interrégional (INTERREG IV A), auquel collabore aussi la région frontalière française, a pour but le développement sensible d'offres de formation qualifiantes pour les personnes sans formation. Deux domaines de la formation continue qui se complètent doivent être modularisés. Un domaine partiel englobe toutes les compétences de base (alphabétisation, illettrisme, français en tant que deuxième langue, numératie, TIC, apprendre à apprendre et communication verbale).

Coordination / collaboration à l'intérieur du canton

Dans le cadre du programme INTERREG IV, il existe une coordination de projets de vaste envergure entre l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) et des services cantonaux (bureaux de placement, assurance-invalidité, bureau de l'intégration des étrangers, aide pour demandeurs d'asile), huit établissements de prestataires de formation (entre autres Lire et Ecrire, université populaire), ainsi qu'avec des services régionaux et des services français proches de la frontière.

Conclusion

Le canton possède de nombreuses années de pratique et d'expérience dans le soutien de la formation continue en général, ainsi que de la promotion de compétences de base. Le canton développe des concepts et la loi sur la formation continue prévoit tant des subventions pour prestataires de formation qu'un soutien orienté vers la demande. Il existe un large éventail d'offres de cours dans tous les domaines des compétences de base. Dans l'atteinte des destinataires ainsi qu'au niveau du perfectionnement de l'offre, il existe une coordination entre les diverses autorités cantonales d'une part et les prestataires de formation d'autre part. Par ailleurs, on enregistre une communication active avec d'autres acteurs.

2.3 Conclusion quant à la situation actuelle dans les cantons

2.3.1 Bases légales

- Des bases légales qui permettent aux cantons de promouvoir la formation des adultes en général et les compétences de base des adultes en particulier existent dans tous les cantons. En règle générale, les prestataires de formation peuvent être soutenus sous forme de contrats de prestations. Certains cantons disposent de possibilités leur permettant de soutenir directement les apprenants.
- Des bases légales et des modalités de financement existent tant au niveau de la Confédération que des cantons en termes de mesures d'intégration pour migrantes et migrants, de mesures sur le marché du travail pour chômeurs et chômeurs partiels ainsi que de reconversion suite à une invalidité.
- La loi sur les étrangers constitue de bonnes bases légales et possibilités de financement en particulier pour la promotion linguistique de migrantes et migrants. Tous les cantons remplissent cette mission. Dans ce contexte, il existe des cours pour migrantes et migrants destinés à l'acquisition de la langue locale officielle dans toute la Suisse. Les mesures de promotion linguistique qui relèvent des MMT sont bien utilisées.

2.3.2 Structures et leurs conséquences

- Les structures au sein des cantons et l'affectation des offices aux directions diffèrent. Les compétences ainsi que les réseaux existants et les services de coordination entre les offices et les départements sont aussi différemment organisés.
- Comme le montre le sondage réalisé dans les cantons (cf. annexe D.a), les différentes directions et différents offices se penchent sur le thème des compétences de base. Alors que les directions de l'instruction publique soutiennent en premier lieu les prestataires de formation et les offres dans le domaine des compétences de base, les offices de placement, les offices des migrations, les bureaux pour l'intégration ainsi que les offices de l'aide sociale sont chaque jour directement en contact avec la clientèle qui entre en considération pour des mesures de promotion dans des domaines des compétences de base.
- Les conseillères et conseillers des ORP, des services AI et des offices de l'intégration considèrent que leur mission consiste en premier lieu à améliorer l'aptitude au travail de leurs «clients». Les déficits en compétences de base qui vont au-delà de lacunes dans la maîtrise de la langue locale officielle ne sont guère perçus. Les conseillères et conseillers des ORP, des services AI et des offices de l'aide sociale ne disposent souvent pas de la compétence nécessaire en termes de conseil.
- Dans de nombreux cantons, la direction de l'instruction publique n'est pas compétente en matière de cours de promotion linguistique parce que le bureau de l'intégration fait partie, par exemple, de la direction des affaires intérieures ou du département de la santé publique et des affaires sociales. Dans de tels cas, le bureau de l'intégration collabore moins avec le bureau responsable de la formation continue de la direction de l'instruction publique.

- Il résulte des différents domaines d'attributions et des différentes bases que certains déficits (p. ex. connaissances linguistiques insuffisantes) sont mieux détectés et plutôt soutenus que d'autres (p. ex. lacunes en lecture ou en calcul).
- Les mesures de formation sont souvent de trop courte durée pour permettre d'obtenir des résultats substantiels dans le domaine des compétences de base.
- Les adultes qui parlent la langue locale officielle, qui ne sont ni chômeurs, ni dépendants de l'aide sociale, ni bénéficiaires de l'AI n'entrent pas en contact avec les services d'orientation. Il n'existe guère de projets et/ou mesures des cantons qui abordent de manière ciblée et soutiennent les personnes à faibles compétences en lecture, écriture, numératie et TIC.

2.3.3 Coordination

- Il existe des services de coordination pour la collaboration interinstitutionnelle dans tous les cantons. En règle générale, l'ORP, l'office des affaires sociales, l'office des arts et métiers et du travail et l'office AI sont participants. Les efforts de toutes les institutions afin d'empêcher l'exclusion de la vie professionnelle et sociale des clients CII concernés sont coordonnés. Les directions de l'instruction publique sont ici rarement présentes.
- Il existe des exemples de collaboration entre les offices dans le domaine de la promotion des compétences de base dans différents cantons (entre autres le bureau des questions de société à Lucerne, le groupe stratégique à Bâle, la commission pour la formation continue à Zoug).
- De manière générale, une collaboration interinstitutionnelle est nécessaire à une meilleure détection des déficits en formation et à l'atteinte d'un plus grand nombre de personnes à faibles compétences de base. La collaboration entre différentes autorités en contact avec des adultes présentant des déficits en formation d'une part et les offices qui développent des mesures de formation et peuvent soutenir des institutions adéquates d'autre part en fait partie.
- Il existe un potentiel de coopération en formation des conseillers en personnel des ORP, LMMT, offices AI et de l'aide sociale concernant la sensibilisation aux manques de compétences de base tant entre les administrations qu'entre les cantons.
- Les petits cantons comptent insuffisamment de candidats pour remplir régulièrement un cours complet. Une collaboration régionale et intercantonale permettrait de réaliser plusieurs cours et de prendre en considération divers niveaux de connaissances et différents besoins de soutien.

2.3.4 Offres existantes et manquantes

- Le champ des prestataires de formation dans le domaine des compétences de base (cf. évaluation du sondage auprès des prestataires de formation à l'annexe D.b) est majoritairement composé d'organisations à but non lucratif telles qu'universités populaires, centres cantonaux de formation professionnelle et continue, fondations privées (p. ex. ECAP) et petites organisations privées. Nombreux sont ces prestataires de formation à

s'être spécialisés dans le travail avec des personnes peu qualifiées. Les grandes institutions de formation continue dominantes sur le marché de la formation continue dans d'autres domaines thématiques ne sont pas ou guère présentes dans le domaine des compétences de base.

- Comparativement aux chiffres élevés d'adultes à faibles compétences de base dont attestent les études telles que l'ALL, etc. (cf. bibliographie en annexe), les offres de cours existantes ne suffisent de loin pas. Dans certains cantons, l'offre en cours du domaine des compétences de base se limite pratiquement à la promotion linguistique des migrantes et migrants.
- Des cours de lecture et d'écriture pour adultes sont certes proposés dans de nombreuses régions, le nombre total de places dans ces cours reste toutefois faible comparé au nombre estimé d'adultes concernés. Des cours de numératie et de TIC d'usage quotidien ne sont pratiquement proposés que dans les grandes villes.
- En Romandie, la densité de l'offre de cours dans les domaines des compétences de base est nettement supérieure à celle enregistrée en Suisse alémanique. Cela s'applique tant aux offres de lecture et d'écriture qu'aux offres en numératie et en TIC (comparer les résultats du sondage auprès des prestataires de formation à l'annexe D).

2.4 Domaines problématiques

2.4.1 Financement

Les différences entre les cantons en termes de budget disponible pour des mesures de promotion dans le domaine des compétences de base sont considérables (cf. résultats du sondage à l'annexe D.a). Ces différences importantes proviennent en premier lieu du fait qu'il existe dans de nombreux grands cantons des coopérations bien établies avec des prestataires en formation continue qui proposent des cours en compétences de base avec le soutien financier du canton depuis de nombreuses années.

Des cours dans le domaine des compétences de base ne peuvent pas être proposés à des prix qui couvrent le coût des cours. Les frais versés par les apprenantes et apprenants couvrent uniquement une faible partie des coûts. L'offre en cours ne peut être développée qu'en liaison avec l'assurance de possibilités supplémentaires de soutien et de financement des cantons. L'initiative doit provenir des cantons.

2.4.2 Orientation vers les groupes-cibles

La formation initiale, les expériences, les biographies et les situations de vie d'adultes à faibles compétences de base sont extrêmement variées. De ce fait, ces adultes présentent d'amples différences quant à leurs connaissances individuelles, leurs besoins en formation continue et les ressources dont ils disposent. Seule une faible partie des personnes concernées participe à des cours afin de combler des déficits. Il n'existe pas partout des offres adaptées, il est difficile d'obtenir un aperçu, des possibilités de conseils et de soutien font souvent défaut.

Nombreux sont les adultes qui rencontrent des obstacles en termes d'organisation, de temps ou de financement. La charge multiple due à la conciliation de l'activité professionnelle, des devoirs familiaux et des besoins privés, en liaison avec des horaires de travail irréguliers et un travail en

équipe, en fait partie. Les horaires de travail dans le secteur de la vente, de la restauration, du secteur du nettoyage et dans l'agriculture sont, par exemple, difficilement compatibles avec les heures usuelles des cours. Les longs trajets rendent une participation impossible en l'absence d'un moyen de transport sur le lieu du domicile.

Surmonter ces obstacles nécessite des mesures et des offres très diversifiées et adaptées aux divers groupes cibles tels que personnes actives et non actives, autochtones et migrants, familles monoparentales, personnes handicapées, etc., ainsi que des possibilités de conseil et soutien correspondantes.

2.4.3 Atteinte des groupes cibles

Les groupes cibles ne sont que partiellement atteignables. Cela est en partie dû à des offres de cours absentes ou non adaptées aux besoins particuliers, partiellement aussi à un manque d'information ou à des obstacles au niveau des personnes concernées (voir ci-dessus). De nombreux prestataires de formation (cf. sondage à l'annexe D.b) signalent qu'il est souvent difficile de remplir les cours existants avec des participants.

Les adultes qui prennent eux-mêmes l'initiative afin de perfectionner leurs connaissances peuvent s'adresser directement aux prestataires de formation ou aux services d'orientation professionnelle et en carrière. L'Internet donne aussi un aperçu des possibilités de perfectionnement qui existent dans l'ensemble des cantons et régions (orientation professionnelle, offre en formation continue). Pour les raisons susmentionnées, les adultes qui présentent des déficits en matière de compétences de base deviennent rarement personnellement actifs et ne peuvent guère s'informer via l'Internet.

Les conseillères et conseillers des ORP, les offices AI et les bureaux de l'intégration considèrent que leur mission consiste en premier lieu en une aide à la (ré)insertion dans la vie active. Les déficits en compétences de base qui vont au-delà de lacunes dans la maîtrise de la langue locale officielle ne sont souvent pas perçus.

Les directions de l'instruction publique qui soutiennent les prestataires en formation continue dans le domaine des compétences de base laissent l'initiative aux prestataires de formation. Elles s'activent insuffisamment pour qu'il existe une offre en cours de compétences de base omniprésente, de prix modique et spécifique au groupe cible dans toutes les régions du canton. Elles ne donnent pas aux prestataires de formation un soutien pour un marketing performant et efficient quant à l'offre en formation dans le domaine des compétences de base.

Les prestataires de formation de cours qui ont une mission de prestations ne disposent guère d'un budget qui leur permet d'aller activement à l'encontre des groupes cibles ou d'entreprendre des efforts particuliers pour recruter des participants potentiels. De tels efforts et des mesures coordonnées sont cependant nécessaires pour atteindre les différents groupes d'adultes qui présentent des déficits dans le domaine des compétences de base.

3. Champ d'action et propositions de mesures pour les cantons : le modèle GO – Best Practice

Un modèle de Best Practice destiné à la promotion des compétences de base dans les cantons peut découler de l'analyse de la situation dans les cantons exposée précédemment. Le modèle décrit les éléments qu'un canton pourrait prendre en considération lors du développement d'une stratégie globale de promotion des compétences de base des adultes.

3.1 But du modèle

Le modèle présente en premier lieu une grille d'orientation destinée à l'étude de la situation actuelle dans le canton ainsi qu'à la conception de nouvelles mesures dans le domaine de la promotion des compétences de base des adultes.

Le modèle ne vise pas une comparaison entre les cantons. Il ne contient pas des prescriptions immuables et sert plutôt de base de travail susceptible d'être réduite ou élargie par les cantons. Le modèle optimal et la procédure permettant d'atteindre ces critères doivent être élaborés séparément dans chaque canton en fonction des ressources disponibles (cf. suggestion de manière de procéder pour les groupes de travail au chapitre 4).

3.2 Structure du modèle

Le modèle repose sur 5 axes essentiels :

- Offre de cours
Il existe pour tous les adultes qui présentent des déficits en compétences de base des possibilités de formation adéquates qui permettent d'élargir leurs compétences de base.
- Promotion des compétences de base dans le cadre de mesures de formation existantes
Les mesures de formation qui existent dans le canton pour les chômeurs (dans le cadre des MMT), migrantes et migrants (dans le cadre de la promotion de l'intégration), rentiers AI (dans le cadre de l'AI) et bénéficiaires de l'aide sociale (dans le cadre de l'aide sociale) sont exploitées avec efficacité pour la promotion des compétences de base.
- Coopération entre les acteurs
Les acteurs du canton concernés par le thème des compétences de base coopèrent activement en réseau.
- Sensibilisation
Les personnes qui présentent des déficits sont informées activement des offres existantes et sont incitées à y participer.
- Innovation
Le canton soutient les projets et modèles de formation durables pour la promotion des compétences de base qui sont adaptés à la situation du canton et de la population.

3.3 Modèle GO – Best Practice

1. Offre de cours	
Il existe pour tous les adultes qui présentent des déficits en compétences de base des possibilités de formation adéquates permettant d'élargir leurs compétences de base. Cela signifie	
1.1	Offre en cours non formels Le canton s'assure qu'il existe une offre adéquate en cours non formels dans tous les domaines des compétences de base. Cela signifie
1.1.1	<i>Tous les domaines : il existe des offres dans les domaines lecture et écriture, numératie, TIC d'usage quotidien et langue locale officielle.</i>
1.1.2	<i>Accès : les offres sont présentes sur tous le territoire.</i>
1.1.3	<i>Accès : si nécessaire et judicieux, les offres de cours sont «soumises au groupe cible» au sens d'un travail de formation à accomplir.</i>
1.1.4	<i>Coûts : les frais de cours pour les participants sont conçus de manière à ce qu'ils ne présentent aucun obstacle quant à une participation. Le canton s'en assure soit par le biais du financement des prestataires de formation (subventions et mandats de prestations), soit par un soutien direct des participants (p. ex. chèque de formation).</i>
1.1.5	<i>Orientation vers les participants : les offres sont étroitement liées à l'univers de vie des participants. Il existe des offres à différents niveaux.</i>
1.1.6	<i>Qualité : les offres sont de grande qualité. Cela signifie</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les formateurs disposent des compétences nécessaires afin de mettre à disposition une offre de cours adaptée aux adultes, spécifique aux groupes cibles et orientées vers les participants.</i> - <i>Les offres sont constamment évaluées et perfectionnées.</i> - <i>Il existe des mécanisme d'assurance continue de la qualité.</i>
1.2	Offre sous forme d'un rattrapage formel Le canton s'assure qu'il existe une offre adéquate en formation formelle de rattrapage. Cela signifie
1.2.1	<i>Diplômes pour tous les degrés : des diplômes peuvent être rattrapés à tous les degrés (école primaire, degré secondaire 1, degré secondaire 2) dans des conditions contextuelles adaptées aux adultes.</i>
1.2.2	<i>Coûts : les frais de participation à toutes les offres sont conçus de manière à ce qu'ils ne présentent aucun obstacle quant à une participation. Le canton s'en assure soit par le biais du financement des prestataires de formation (subventions et commandes de prestations), soit par un soutien direct des apprenants (p. ex. chèque de formation).</i>
1.2.3	<i>Modularisation et reconnaissance des prestations de formation : les offres ont une structure modulaire. Les connaissances existantes peuvent être reconnues.</i>
1.2.4	<i>Flexibilité : la conception des offres est orientée vers les besoins des apprenants. Les offres peuvent être p. ex. suivies parallèlement à l'exercice d'une profession.</i>

<p>2. Promotion des compétences de base dans le cadre de mesures de formation existantes Les mesures de formation qui existent dans le canton pour les chômeurs (dans le cadre des MMT), migrantes et migrants (dans le cadre de la promotion de l'intégration), rentiers AI (dans le cadre de l'AI) et bénéficiaires de l'aide sociale (dans le cadre de l'aide sociale) sont exploitées avec efficacité pour la promotion des compétences de base.</p>	
2.1	<p>Orientation compétente en formation dans les services publics Le canton s'assure que les conseillères et conseillers des services publics en contact direct avec des personnes présentant des déficits en compétences de base soient sensibilisés et compétents en la matière. Cela signifie</p>
2.1.1	<i>Les conseillères et conseillers peuvent discerner les besoins de rattrapage d'adultes peu qualifiés dans tous les domaines des compétences de base.</i>
2.1.2	<i>Les conseillères et conseillers ont un aperçu des offres de formation qui existent dans le domaine des compétences de base et peuvent affecter l'offre adéquate aux clientes et clients.</i>
2.2	<p>Offre disponible dans le domaine des compétences de base Le canton s'assure que les conseillères et conseillers des services publics peuvent avoir recours à une offre adéquate de cours dans le domaine des compétences de base. L'offre est adéquate au sens des critères indiqués au point 1.1.</p>
<p>3. Coopération entre les acteurs Les acteurs du canton concernés par le thème des compétences de base déficitaires coopèrent activement en réseau. Cela signifie</p>	
3.1	Il existe un groupe de travail intérieur au canton qui pratique une coopération entre les offices et les directions sur le thème des compétences de base et qui coordonne les activités communes.
3.2	Les services cantonaux coopèrent avec des prestataires de formation, des associations et des porteurs de savoir-faire dans le domaine des compétences de base.
<p>4. Information et sensibilisation Les personnes qui présentent des déficits sont informées activement des offres existantes et sont incitées à y participer. Cela signifie</p>	
4.1	Toutes les personnes qui présentent des déficits en termes de compétences de base ont un accès adéquat aux informations et aux conseils en formation.
4.2	Les prestataires de formation sont activement soutenus au niveau du marketing des offres. Si nécessaire et judicieux, des campagnes publicitaires sont initialisées avec les prestataires de formation.
4.3	Les multiplicateurs et négociateurs en formation qui entrent en contact avec les groupes cibles sont identifiés, sensibilisés et rendus aptes à traiter de manière adéquate le thème des compétences de base.
4.4	Des campagnes de sensibilisation à la formation continue existante (p. ex. festivals de la formation) sont exploitées pour atteindre et respectivement motiver le groupe cible.
4.5	Les réseaux interinstitutionnels sont exploités.

5. Innovation

Le canton soutient les projets et modèles de formation durables pour la promotion des compétences de base qui sont adaptés à la situation du canton et de la population.

3.4 Glossaire du modèle

Compétences de base

Les compétences de base sont des connaissances et aptitudes dont chaque personne adulte devrait disposer afin de se repérer dans diverses situations privées et personnelles.

Font partie des compétences de base conformément au groupe de travail de l'OFFT de 2008 :

- compétences en lecture et écriture (littératie)
- compétence dans la langue locale officielle
- compétence en mathématiques de tous les jours (numératie)
- compétences en utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC d'usage quotidien)

Cours non formels

Les cours non formels sont des offres de formation continue qui ont lieu hors du système de formation formel et ne mènent pas à un diplôme reconnu. Les cours non formels du domaine des compétences de base sont proposés par des prestataires de formation publics et privés.

Formation de rattrapage formelle

Font partie de la formation de rattrapage formelle les parcours de formation qui mènent à un diplôme reconnu au degré primaire, secondaire 1 et secondaire 2. Les offres de formation du domaine de la formation de rattrapage formelle peuvent aussi comprendre la promotion des compétences de base.

Travail de formation à recherche active

Dans le cadre du travail de formation à recherche active, les formateurs se rendent, avec leurs offres en formation continue, de leurs institutions vers les adultes et leur environnement familial. La formation continue a lieu là où se trouve le groupe cible (p. ex. centre commercial, salle de séjour ou poste de travail). La possibilité d'une entrée et d'une sortie facilitées est un facteur important. Le travail de formation à recherche active est extrêmement spécifique au groupe respectif et orienté vers les participants.

Orientation vers les apprenantes et apprenants

Un programme est orienté vers les apprenantes et apprenants lorsqu'il prend en considération leurs besoins et objectifs, leurs disponibilités en temps, leurs connaissances préalables et la situation initiale actuelle. Les apprenantes et apprenants sont constamment sollicités et leurs souhaits et progrès sont pris en considération. Le cours repose sur une ambiance didactique de soutien et se concentre sur des thèmes actuels.

Adapté aux adultes

Un programme est adapté aux adultes lorsqu'il tient compte des expériences et de la situation des adultes en termes d'organisation, de contenu et de méthodes. Il s'agit par exemple des cours qui peuvent être suivis parallèlement à l'exercice d'une profession (le soir, le week-end, cours composés de blocs).

Spécifique au groupe cible

Les programmes spécifiques au groupe prennent en considération les conditions particulières aux apprenantes et apprenants respectifs (p. ex. migrantes et migrants, personnes défavorisées quant à la formation, parents, chômeurs, personnes handicapées) et les intègrent dans la planification, l'organisation et la conception des cours. Les réflexions spécifiques au groupe cible sont importantes, notamment pour l'atteinte et l'information des apprenantes et apprenants potentiels.

Offre modulaire

Il est question d'une offre modulaire lorsqu'une formation continue est composée de plusieurs unités didactiques (modules) qui peuvent être clôturées séparément. L'enseignement modulaire est composé d'un certain nombre de modules adaptés les uns aux autres.

Multiplicateurs

Les multiplicateurs (reps. négociateurs) sont des personnes qui discernent les déficits en compétences de base des personnes concernées, les conseillent de manière adéquate et les incitent ensuite à suivre un cours correspondant. Peuvent assurer les fonctions de multiplicateur :

- conseillers en personnel des services AI, offices de l'aide sociale, les ORP, bureaux de l'intégration
- responsables HR dans les entreprises
- secrétaires syndicaux
- médecins
- entraîneurs en sport
- enseignants
- personnel d'encadrement de crèches et jardins d'enfants
- ...

Négociateurs en formation

Les négociateurs en formation ou ambassadeurs (consuls) établissent activement le contact avec le groupe cible et s'efforcent de le motiver en faveur d'une activité de formation continue. Les

négociateurs en formation sont, dans le cas idéal, des personnes qui ont elles-mêmes fait partie du groupe cible et qui ont profité de la formation continue correspondante (p. ex. recrutement de migrantes et migrants intégrés pour convaincre des immigrés isolés de suivre des cours de langue et d'intégration).

Réseaux interinstitutionnels

Les réseaux fréquentés par les personnes ou qui leur sont familiers. Exemples : services de consultation et d'orientation, associations d'étrangers, groupes religieux, associations de parents, écoles, crèches pour enfants.

3.5 Propositions de mesures pour la réalisation du modèle

Il est décrit ci-après pour quelle raison chaque élément du modèle Best Practice est un composant du modèle. Des mesures concrètes qui pourraient être adoptées par les cantons afin de satisfaire les différents critères sont ensuite exposées.

1. Offre de cours	
Il existe, pour tous les adultes qui présentent des déficits en compétences de base, des possibilités de formation adéquates permettant d'élargir leurs compétences de base. Cela signifie	
1.1	Offre en cours non formels Le canton s'assure qu'il existe une offre adéquate en cours non formels dans tous les domaines des compétences de base. Cela signifie
1.1.1	<i>Tous les domaines : il existe des offres dans les domaines lecture et écriture, numératie, TIC d'usage quotidien et langue locale officielle.</i>
	Pourquoi ce critère ? Les résultats de l'étude ALL montrent que de nombreux adultes en Suisse présentent des déficits non seulement en lecture et écriture, mais aussi dans le domaine de la numératie et des TIC. Des cours correspondants sont donc nécessaires pour tous les domaines de compétences de base. Dans de nombreux cantons, l'offre se limite, dans le domaine des compétences de base, aux cours du domaine de la langue, de la lecture et de l'écriture. Des cours en numératie et TIC d'usage quotidien sont uniquement proposés au cas par cas dans les grandes villes. Le total des places dans les cours du domaine de la lecture et de l'écriture est insuffisant comparé au nombre de personnes concernées.
	Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ? - Etablir une vue d'ensemble des offres. - Insérer explicitement la mise à disposition des offres du domaine de la numératie et des TIC d'usage quotidien dans les contrats de prestations conclus avec des prestataires de formation. - Développer les offres de cours dans le domaine de la lecture et de l'écriture.

	<ul style="list-style-type: none"> - La publication «Bausteine für ein Konzept zur Förderung alltagsmathematischer Kompetenz» (Modules pour un concept de promotion de la compétence en mathématiques d'usage quotidien) H.R. Kaiser ; FSEA 2009, offre une bonne base de mise en place de nouveaux cours dans le domaine de la numératie. Cette publication peut être téléchargée gratuitement à partir de la boutique de la FSEA : www.alice.ch/shop. - Formation ciblée de chargés de cours/formateurs pour les domaines de compétences non encore couverts jusqu'à présent (p. ex. le cours numérateur ou littérateur).
--	--

1.1.2	Accès : les offres sont présentes sur tout le territoire.
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Les personnes aux compétences de base insuffisantes sont souvent entièrement absorbées par leur profession et leur famille avant même de suivre un cours. Le cours représente une charge supplémentaire qui, associée à un long trajet, est souvent considérée comme trop importante.</p> <p>L'analyse des offres (cf. annexe D.b) a montré qu'il n'existe actuellement, dans aucun canton, une offre couvrant tout le territoire dans le domaine des compétences de base. Jusqu'à présent, il existe une bonne couverture surtout dans les grandes villes. Les évaluations de l'étude ALL ont montré qu'un grand nombre de personnes présentant des déficits en compétences de base vivent dans des régions rurales. En Suisse, une grande partie de la population rurale a un accès insuffisant à une offre adéquate de cours dans le domaine des compétences de base.</p> <p>Qu'entend-on par «couverture de tout le territoire» ?</p> <p>L'offre en cours couvre le territoire lorsqu'elle peut être atteinte à partir de chaque lieu de domicile du canton en 45 minutes au maximum avec des moyens de transport publics.</p> <p>→ cf. aussi critère 1.1.3</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier dans quelle mesure l'offre couvre déjà le territoire cantonal. - Etablir une liste des prestataires de formation qui entrent en considération pour la mise en place de nouvelles offres dans les régions. - Réaliser des ateliers avec les prestataires de formation intéressés. - Elaborer et réaliser des offres pilotes. <p>Dans le domaine de la lecture et de l'écriture, La Fédération Lire et Ecrire peut aider à identifier les prestataires de formation, à mettre en place de nouvelles offres et à transférer le savoir-faire existant. (www.lire-et-ecrire.ch)</p>
1.1.3	Accès : si nécessaire et judicieux, les offres de cours sont «soumises au groupe cible» au sens d'un travail de formation à accomplir.
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Les groupes cibles sont insuffisamment atteints aujourd'hui. Les personnes qui ne sont pas dans la vie active, p. ex. les mères de langue étrangère à faible formation scolaire, n'attirent pas l'attention et n'ont souvent pas la possibilité d'aborder leurs déficits faute de temps ou</p>

	<p>pour des raisons d'organisation. La communication avec les services administratifs et l'école de leurs enfants est rendue très difficile. Les personnes à faible niveau de formation ont souvent des difficultés en termes de fréquentation de programmes scolaires. Grâce au travail de formation basé sur une recherche active, des peurs sont supprimées et les participants prennent confiance en eux.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <p>En collaboration avec des prestataires de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des groupes cibles qui ne peuvent pas être atteints avec les offres existantes. - Mettre en place des offres faciles d'accès avec une entrée et sortie facilitées, p. ex. cours pour mère et enfant dans les écoles. - Réaliser des projets pilotes (cf. liste de projets). - Créer des possibilités d'apprendre dans le quartier, dans un centre commercial, sur les lieux de rencontre, dans des bistrotts ou des parcs.
1.1.4	<p><i>Coûts : les frais des offres sont conçus de manière à ce qu'ils ne présentent aucun obstacle quant à une participation. Le canton s'en assure soit par le biais du financement des prestataires de formation (subventions et mandats de prestations), soit par un soutien direct des participants (p. ex. chèque de formation).</i></p>
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Les cours permettant d'acquérir des connaissances de base ne peuvent pas être proposés à des prix qui couvrent les coûts étant donné que les groupes cibles ont généralement de faibles revenus et ne peuvent pas prendre en charge des frais élevés. Des subventions publiques sont nécessaires.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mandats de prestations à des prestataires de cours en compétences de base. - Emission ciblée de chèques annuels de formation pour les participants (cf. le système en place à Genève. http://www.geneve.ch/caf/). <p>Remarque : les systèmes de financement qui reposent sur le fait que les participantes et participants doivent présenter des demandes de soutien financier directement au canton ne conviennent pas au groupe cible des personnes à compétences de base insuffisantes. Le fardeau de l'obtention d'informations est trop lourd.</p>
1.1.5	<p><i>Orientation vers les participants : les offres sont étroitement liées à l'univers de vie des apprenantes et apprenants. Il existe des offres à différents niveaux.</i></p>
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Les adultes à faibles compétences de base présentent de fortes différences quant à leurs connaissances individuelles, leurs besoins en formation continue et les ressources dont ils disposent. Les mesures de soutien doivent être adaptées aux circonstances différentes ainsi qu'aux contraintes de temps (p. ex. horaires de travail irréguliers, travail en équipe) et aux obligations familiales. Il convient d'étudier pour les différents groupes cibles quelles conditions cadres permettent une participation (p. ex. garde d'enfants), comment ils peuvent être atteints, quelles sont les connaissances préalables sur lesquelles ils peuvent s'appuyer et de développer des offres correspondantes à partir de ces informations.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des besoins en formation des divers groupes, entre autres personnes actives et

	<p>retraitées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les prestataires de formation proposent un cours qui répond aux besoins des apprenantes et apprenants. Intégrer le critère dans les contrats de prestations. - Collaboration entre les régions et les cantons afin de permettre la réalisation de cours de différents niveaux et de différentes formes organisationnelles (p. ex. parallèlement à l'exercice d'une profession, durant la journée, avec garde d'enfant) ; s'assurer que les services de conseils et d'orientation des cantons sont sensibilisés aux problèmes du manque de compétences de base et sont aptes à mettre au clair les connaissances préalables et les objectifs des personnes intéressées et à définir l'offre adaptée. La réalisation de cours pour négociateurs qui sont proposés par la Fédération Lire et Ecrire est une solution de qualité (www.lire-et-ecrire.ch).
1.1.6	<p>Qualité : les offres sont de grande qualité. Cela signifie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les formateurs disposent des compétences nécessaires afin de mettre à disposition une offre de cours adaptée aux adultes, spécifique aux groupes cibles et orientée vers les participants. - Les offres sont constamment évaluées et perfectionnées. - Il existe des mécanismes d'assurance continue de la qualité.
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Les personnes défavorisées en termes de formation ont souvent fait des expériences d'apprentissage négatives et redoutent les échecs en situations scolaires. Les formateurs doivent acquérir les compétences nécessaires pour aller à l'encontre de ces groupes cibles et les soutenir de manière adéquate. Une méthodologie et une didactique spécifiques sont en outre nécessaires à la transmission de cours dans les différents domaines de compétences de base.</p> <p>Des formateurs qualifiés garantissent la réalisation de cours de haute qualité, un élément central de la réussite des études du groupe cible.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <p>Professionnalisation de la formation des formateurs dans le domaine des compétences de base.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des formateurs pour groupes cibles en tant que littérateurs et numérateurs (cf. 1.1.1). - Définition d'exigences minimales quant aux compétences des formateurs. - Evaluation continue de l'offre en cours par le bureau cantonal.

1.2	<p>Offre sous forme d'un rattrapage formel</p> <p>Le canton s'assure qu'il existe une offre adéquate en formation formelle de rattrapage. Cela signifie</p>
1.2.1	<p><i>Diplômes pour tous les degrés : des diplômes peuvent être rattrapés à tous les degrés (école primaire, degré secondaire 1, degré secondaire 2) dans des conditions contextuelles adaptées aux adultes.</i></p>

	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Les compétences de base (lecture, écriture, calcul, langue locale officielle) correspondent aux contenus de l'école primaire et sont à la base de la formation subséquente. En règle générale, les formations de base et continues du degré secondaire 2 et du tertiaire présupposent un achèvement du degré précédent (sec. 1 et sec. 2). Les adultes doivent donc avoir la possibilité d'acquérir les certificats ou diplômes correspondants.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aperçu de l'offre dans le domaine de la formation de rattrapage formelle. - Vérification des bases juridiques existantes. - Identification des organisations des prestataires de formation qui entrent en considération pour la mise en place d'offres de formation formelle de rattrapage. - Transfert de savoir-faire des cantons dans lesquels il existe déjà des offres de formation formelle de rattrapage (p. ex. Bâle-ville, Zurich ou Saint-Gall). - Mise en place d'offres.
1.2.2	<p><i>Coûts : les frais des offres sont conçus de manière à ce qu'ils ne présentent aucun obstacle quant à une participation. Le canton s'en assure soit par le biais du financement des prestataires de formation (subventions et commandes de prestations), soit par un soutien direct des apprenantes et apprenants (p. ex. chèque de formation).</i></p>
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Les cours permettant de rattraper le niveau de fin d'études du primaire, secondaire 1 et secondaire 2 ne peuvent pas être proposés généralement à des prix qui couvrent les coûts étant donné que les groupes cibles ont généralement de faibles revenus et ne peuvent pas prendre en charge des frais élevés. Des subventions publiques sont nécessaires.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaborations et contrats de prestations avec des écoles professionnelles et des associations professionnelles afin de créer des cycles d'études. - Chèque de formation pour les participants.
1.2.3	<p><i>Modularisation et reconnaissance des prestations de formation : les offres ont une structure modulaire. Les connaissances existantes peuvent être reconnues.</i></p>
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Les participants à des cours de rattrapage présentent des formations antérieures différentes ; leur situation professionnelle et familiale peut changer au cours d'un cycle d'études. La reconnaissance des connaissances existantes et la modularisation leur permet d'agir avec flexibilité à partir de leur situation individuelle (examens partiels, interruptions) et d'adapter la participation à leur situation personnelle respective.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la réalisation d'offres modulaires dans l'accord de prestations de prestataires en cycles de rattrapage. - Créer des instances pour la reconnaissance des connaissances existantes et l'acquisition de certificats pour modules.
1.2.4	<p><i>Flexibilité : la conception des offres est orientée vers les besoins des participants. P. ex., les</i></p>

	<i>offres peuvent être suivies parallèlement à l'exercice d'une profession.</i>
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Les adultes qui suivent une formation de rattrapage subissent diverses contraintes (activité professionnelle, devoirs familiaux). Une disponibilité complète pour ces cycles de longue durée ne leur est pas possible.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les prestataires de cours proposent des cycles d'études qui sont compatibles avec les devoirs professionnels et familiaux, par exemple cours du soir ou du week-end, cours en blocs.

<p>2. Promotion des compétences de base dans le cadre de mesures de formation existantes</p> <p>Les mesures de formation qui existent dans le canton pour les chômeurs (dans le cadre des MMT), migrantes et migrants (dans le cadre de la promotion de l'intégration), rentiers AI (dans le cadre de l'AI) et bénéficiaires de l'aide sociale (dans le cadre de l'aide sociale) sont exploitées avec efficacité pour la promotion des compétences de base.</p>	
2.1	Information et orientation compétentes par les services administratifs
2.1.1	<i>Les conseillères et conseillers peuvent discerner les besoins de rattrapage d'adultes peu qualifiés dans tous les domaines des compétences de base.</i>
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Pour les représentantes et représentants cantonaux qui sont en contact direct avec des adultes à faible qualification (ORP, LMMT, AI, aide sociale, intégration), l'amélioration de l'aptitude au travail de leurs clients se situe au premier plan. Les déficits en compétences de base ne sont guère perçus, exception faite des lacunes en allemand. Ces déficits rendent cependant plus difficiles non seulement l'accès à la vie professionnelle des personnes concernées, mais aussi leur formation continue. C'est pourquoi il importe que tous les services administratifs qui conseillent des adultes soient sensibilisés au problème.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de cours de sensibilisation pour les conseillères et conseillers des services administratifs quant à la problématique des adultes à faible qualification. Ces cours sont actuellement proposés par la Fédération Lire et Ecrire (www.lire-et-ecrire.ch).
2.1.2	<i>Les conseillères et conseillers ont un aperçu des offres de formation qui existent dans le domaine des compétences de base et peuvent affecter l'offre adéquate aux clientes et clients.</i>
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Les cours dans le domaine des compétences de base sont principalement organisés par des organismes à but non lucratif, des centres cantonaux de formation professionnelle et continue, des fondations privées et de petites associations. La connaissance des offres existantes est nécessaire à une orientation complète.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement et mise à jour permanente d'un aperçu de l'ensemble de l'offre en cours

	<p>dans toutes les compétences de base pour les différents groupes cibles dans le canton (ainsi qu'éventuellement dans les cantons voisins) par un service (p. ex. bureau cantonal de formation des adultes en collaboration avec le service d'information et d'orientation professionnelle et de carrière).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission des informations aux services mentionnés.
--	---

	<p>2.2 Offre disponible dans le domaine des compétences de base</p> <p>Le canton s'assure que les conseillères et conseillers des services administratifs peuvent avoir recours à une offre de cours adéquate dans le domaine des compétences de base. L'offre est adéquate au sens des critères indiqués au point 1.1.</p>
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>(Cf. 1.1.1 et 2.1.1). Les compétences de base manquantes rendent plus difficile la réinsertion dans le processus de travail de même qu'une formation continue ciblée ; de ce fait, les conseillères et conseillers des services administratifs doivent être capables de discerner les déficits et de proposer aux personnes concernées des offres de cours adaptées.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer qu'une offre adéquate de cours existe dans le domaine des compétences de base, que des accords existent avec les prestataires de formation respectifs et que les conseillères et conseillers en sont informés afin qu'ils puissent recommander le cours adapté à leurs clientes et clients.

<p>3. Coopération entre les acteurs</p> <p>Les acteurs du canton concernés par le thème des compétences de base déficitaires coopèrent activement en réseau. Cela signifie</p>	
3.1	<p>Il existe un groupe de travail interne au canton qui pratique une coopération entre les offices et les directions sur le thème des compétences de base et qui coordonne les activités communes.</p>
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Outre les directions de l'instruction publique, d'autres directions et services tels que les bureaux de placement, les offices de la migration, les bureaux de l'intégration ainsi que les offices des affaires sociales traitent des différents aspects et groupes cibles en termes de formation continue, de même que, par conséquent, de la thématique des compétences de base. Les mesures de formation des différents services administratifs sont orientées vers différents domaines et groupes cibles et poursuivent différents objectifs. Grâce à une collaboration qui dépasse le cadre des différentes directions et des différents services, des déficits en formation peuvent être plus aisément détectés, il devient possible d'atteindre plus de personnes à faible niveau de compétences de base et des mesures peuvent être coordonnées dans ce domaine.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Désignation du service / de l'office qui assumera la coordination du groupe. - Création d'un groupe de travail interinstitutionnel : information réciproque sur les expériences, les projets, les offres existantes et prévues, les problèmes spécifiques à

	certaines groupes cibles, etc.
3.2	Les services cantonaux coopèrent avec des communes, des prestataires de formation, des associations et des porteurs de savoir-faire dans le domaine des compétences de base.
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Jusqu'à présent, des cours et projets pilotes du domaine des compétences de base ont été développés et réalisés surtout par des prestataires de formation, associations et fédérations. Leurs années d'expérience souvent nombreuses sont des bases importantes pour la mise en place et le développement d'offres adéquates sur tout le territoire. La coordination permet de réaliser des cours de différents niveaux.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers avec prestataires de formation, associations et communes en liaison avec un échange d'expériences. - Aperçu des offres existantes et prévues (toutes compétences de base, organisation, niveaux, places disponibles dans les cours). - Assurance d'une offre adéquate et adaptée au groupe cible. - Collaboration avec des projets existants tels que, par exemple, LUSIA, Fep (cf. liste de projets).

4. Information et sensibilisation	
Les personnes qui présentent des déficits sont informées activement des offres existantes et sont incitées à y participer. Cela signifie	
4.1	Toutes les personnes qui présentent des déficits en termes de compétences de base ont un accès adéquat aux informations et aux conseils en formation.
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Seule une faible part des adultes qui présentent des déficits en connaissances de base participent à des cours. Cela est dû en partie à un manque d'offres en cours ou à des offres en cours non adaptées aux besoins spécifiques, ainsi qu'en partie au manque d'information des personnes concernées. Les adultes qui parlent la langue locale officielle, qui ne sont ni chômeurs, ni dépendants de l'aide sociale, ni bénéficiaires de l'AI n'entrent pas en contact avec les services d'orientation. Les personnes qui ne sont pas dans la vie active ne sont guère atteintes.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer que les services d'information et d'orientation pour personnes souhaitant améliorer leurs compétences de base sont bien définis et communiqués. - Développer l'offre d'information et d'orientation, placer des fiches d'information dans les salles d'attente des médecins et des hôpitaux, dans les centres commerciaux, dans les centres des communes et quartiers, etc. - Diffuser l'information via les médias avec des références aux offres en formation. - Atteindre les mères par l'intermédiaire de leurs enfants (information dans les écoles et les

	crèches).
4.2	Les prestataires de formation sont activement soutenus au niveau de la commercialisation des offres. Si nécessaire et judicieux, des campagnes publicitaires sont initialisées avec les prestataires de formation.
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Les prestataires de formation qui ont une mission de prestations ne disposent guère d'un budget qui leur permet d'aller activement à l'encontre des groupes cibles ou d'entreprendre des efforts particuliers pour recruter des participants potentiels. De tels efforts et des mesures coordonnées sont cependant nécessaires pour atteindre les différents groupes d'adultes qui présentent des déficits dans le domaine des compétences de base.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le mandat cantonal de prestations pour prestataires de formation contient aussi le budget et l'engagement quant à une commercialisation efficace de l'offre de formation dans le domaine des compétences de base. – Soutien actif des prestataires de formation lors de la conception et de la réalisation de mesures de commercialisation spécifiques aux groupes cibles (p. ex. pour les personnes n'exerçant pas une activité professionnelle, pour les mères, pour les immigrés à faibles compétences de base) afin d'atteindre les différents groupes cibles d'adultes. Journées portes ouvertes, cours découvertes, etc. – Réalisation de campagnes auprès du grand public, p. ex. par l'intermédiaire de la télévision, d'affiches, de journaux locaux d'annonces, avec la participation de personnalités connues.
4.3	Les multiplicateurs et négociateurs en formation qui entrent en contact avec les groupes cibles sont identifiés, sensibilisés et rendus aptes à traiter de manière adéquate le thème des compétences de base.
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Les personnes non formées recherchent rarement activement des possibilités pour combler leurs déficits et ne disposent pas, non plus, des compétences nécessaires à l'obtention d'une vue générale sur l'offre existante, p. ex. à une recherche ciblée sur l'Internet. Elles peuvent être atteintes directement par des personnes clés.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recours à des personnes qui appartiennent au même groupe social afin d'atteindre le groupe cible. - Formation de personnes qui ont déjà suivi de tels cours de compétences de base en tant que négociateurs de formation (p. ex. migrantes et migrants intégrés qui incitent les migrantes et migrants isolés à participer à des cours de langue). - Sensibilisation de personnes clés qui sont en contact avec les personnes concernées au quotidien ou dans la vie professionnelle (p. ex. médecins, enseignants, conseillers parentaux, secrétaires syndicaux, entraîneurs de sport, etc.) quant à la problématique afin qu'elles détectent les personnes qui présentent des déficits de formation et les motivent à suivre une formation continue.
4.4	Des campagnes de sensibilisation à la formation continue existante (p. ex. festivals de la formation) sont exploitées pour atteindre et respectivement motiver le groupe cible.
	<p>Pourquoi ce critère ?</p>

	Les campagnes de sensibilisation telles que, par exemple, les festivals de la formation, sont très présentes dans les médias et atteignent de ce fait de vastes parties de la population.
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration des bureaux cantonaux de la formation des adultes et des prestataires de formation en compétences de base afin d'assurer une présence médiatique régulière : collaboration avec des apprenantes et apprenants actuels satisfaits ou des personnes qui ont déjà suivi de tels cours avec succès. - Intégration dans le festival de la formation (www.festival-de-la-formation.ch). - Actions de sensibilisation et manifestations à l'occasion du jour de l'alphabétisation (cf. liste de projets).
4.5	Les réseaux institutionnels sont exploités.
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Des barrières sociales existent souvent chez les personnes non proches de la formation et les programmes scolaires suscitent leur méfiance. Ces personnes peuvent être atteintes par le biais de réseaux qui ont leur confiance.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informations sur des offres existantes à l'attention d'institutions déjà familières à ces personnes. Exemples: écoles, jardins d'enfants, crèches, services d'information et d'orientation, associations pour les étrangers, groupes religieux.

5. Innovation	
Le canton soutient les projets et modèles de formation durables pour la promotion des compétences de base qui sont adaptés à la situation du canton et de la population.	
	<p>Pourquoi ce critère ?</p> <p>Il existe en Suisse un grand nombre de projets et de modèles de formation destinés à promouvoir les compétences de base. Les expériences acquises dans ce domaine peuvent être utilisées, élargies et adaptées à la situation particulière du canton respectif.</p>
	<p>Quelles mesures concrètes peuvent-elles être adoptées afin de répondre à ce critère ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des projets innovateurs existants (cf. études, annexe B et liste de projet annexe C), y compris du travail de formation facile d'accès et reposant sur une recherche active pour une mise en pratique dans le canton concerné. - Collaboration à des projets avec traitement des résultats importants pour la pratique dans le canton.

4. Utilisation du modèle GO – Best Practice dans le groupe de travail cantonal

Le modèle GO - Best Practice est une grille d'orientation pour une promotion globale des compétences de base dans un canton. Il doit servir de base au développement d'un plan cantonal de mesures.

Nous proposons aux groupes de travail cantonaux trois étapes de développement du plan de mesures.

4.1 Définition de l'objectif

Dans le cadre d'une première étape, une définition de l'objectif peut être élaborée sur la base du modèle. Il s'agit de savoir comment la situation devrait se présenter «idéalement» dans le canton dans le domaine de la promotion des compétences de base des adultes. Les éléments décrits dans le modèle ne doivent pas correspondre impérativement aux objectifs du canton dans le domaine de la promotion des compétences de base.

Pour le groupe de travail, la première étape consiste donc à étudier d'un regard critique le modèle GO - Best Practice et à répondre aux questions suivantes :

- Les éléments du modèle GO - Best Practice correspondent-ils à l'objectif de notre canton en termes de promotion des compétences de base ?
- Quels éléments voulons-nous exclure du modèle? Quels éléments manquent ?

Le résultat de ce travail est un modèle remanié qui comprend désormais uniquement les éléments importants pour le canton. Le nouveau modèle est adopté par le groupe de travail en tant qu'objectif défini pour la situation dans le domaine de la promotion des compétences de base des adultes.

Le modèle GO – Best Practice peut être téléchargé sur le site www.alice.ch/GO sous forme de document Word.

4.2 Comparaison entre la théorie et la réalité

Dans le cadre d'une deuxième étape, le positionnement actuel du canton par rapport au modèle remanié est étudié. Les questions suivantes se situent au premier plan :

- A quels éléments du modèle remanié satisfaisons-nous déjà ? Quels sont ceux qui font défaut ?
- Où se situe la nécessité d'agir ?

Le résultat de l'analyse est une comparaison entre la théorie et la réalité sur la base du modèle révisé. La comparaison révèle quels éléments ne sont actuellement pas encore satisfaisants et où se situe la nécessité correspondante d'agir.

Nous proposons que la coordinatrice ou le coordinateur du groupe de travail élabore une première version de la comparaison à titre d'impulsion pour la deuxième réunion du groupe de travail. Cette

impulsion peut être discutée durant la réunion et les actions nécessaires peuvent être adoptées.

4.3 Plan de mesures

Les actions nécessaires qui ont été identifiées peuvent être utilisées en tant que base de l'élaboration du plan de mesures. Le groupe de travail doit définir dans ce plan de mesures les mesures qui doivent être mises en application dans le canton afin d'atteindre l'objectif fixé à la première étape.

La question suivante constitue la base du développement du plan de mesures :

Qui applique quelle mesure, avec qui et dans quel délai ?

Outre les actions nécessaires identifiées dans le cadre de la 2^e étape, les mesures présentées au chapitre 3.5 peuvent être utilisées en tant qu'impulsion. Le but consiste à définir des mesures aussi concrètes et définitives que possibles. Si cela ne s'avère pas réalisable, les mesures peuvent être définies à titre de but à moyen termes.

Le plan de mesures pourrait être structuré comme suit :

Critère GO	Mesure	Service responsable	Autres services et partenaires impliqués	Date
1.1.1.	Etablir un aperçu des prestataires de formation du domaine des compétences de base	Service pour la formation professionnelle	ORP	Déc. 2010
1.1.4	Etablir un aperçu des frais de cours dans le domaine des compétences de base	Service pour la formation professionnelle		Nov. 2010
2.1.1	Organiser un cours de sensibilisation pour conseillères et conseillers	ORP	Offices AI Fédération Lire et Ecrire	Nov. 2010

Un modèle d'établissement du plan des mesures peut être téléchargé sous forme de document Word sur le site www.alice.ch/GO.

ANNEXES

- A. Définition des compétences de base
- B. Aperçu des études sur le thème des compétences de base
- C. Aperçu des projets suisses en cours et achevés dans le domaine des compétences de base
- D. Résultat du sondage sur la situation en Suisse :
 - a. Données provenant de l'analyse OFC de 2009 auprès des cantons
 - b. Résultats des sondages auprès des prestataires de formation

Annexe A : définitions des notions relatives aux compétences de base

Dans le cadre du projet GO, les domaines de compétences suivants ont valeur de «compétences de base» (définition selon ALL 2006 et les résultats du groupe de travail compétences de base de l'OFFT).

- **Lire et écrire** (littératie) : aptitude à utiliser le mot écrit afin de participer à la vie sociale, d'atteindre des buts personnels et de perfectionner les connaissances et potentiels personnels.
- **Compétence** dans la langue locale officielle (écouter, parler, lire et écrire).
- **Numératie** : connaissances et aptitudes nécessaires au développement et à l'application d'une pensée mathématique afin de résoudre des problèmes dans des situations du quotidien. Exemples : faire des achats, demander un crédit, monter des meubles, calculer des pourcentages, rendre la monnaie.
- **TIC d'usage quotidien** : connaissances et aptitudes nécessaires à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le monde du travail, des loisirs et de la communication. Exemples : utilisation d'un ordinateur, d'un téléphone portable, d'un distributeur automatique de billets ou de carburant, utilisation de l'Internet pour la recherche, la réception et la transmission d'informations.

Annexe B : présentation d'études sur le thème des compétences de base

1. Informations sur les groupes cibles

Diverses études fournissent des données sur les groupes de personnes qui disposent de faibles compétences de base. L'étude ALL (Adult Literacy and Lifeskill Survey) a recherché, également concernant la Suisse, dans quelle mesure la population peut relever les défis auxquels elle doit faire face au quotidien. Lire, calculer et résoudre des problèmes sont des compétences de base clés importantes. Elles deviennent par ailleurs de plus en plus importantes compte tenu de l'expansion des technologies de l'information et de la communication. Conformément à l'étude ALL, environ 800 000 adultes en Suisse ne comprennent par le texte d'un journal et environ 400 000 ont des difficultés à résoudre de très simples problèmes de calcul (Office fédéral de la statistique, 2006). Cette problématique concerne tant des personnes de langue maternelle que de langue étrangère.

Le niveau de formation des personnes questionnées, mais aussi la biographie de leurs parents dans le domaine de la formation exercent une forte influence sur les **compétences en lecture et en mathématiques**.

Conformément aux données transmises par l'Office fédéral des migrations, la part des étrangères et étrangers s'élève à 22% en Suisse et à 31% dans le sud-ouest de la Suisse. Les migrantes et migrants de langue étrangère présentent des valeurs significativement inférieures à celles des autochtones ou des immigrés de langue non étrangère dans tous les domaines de compétences analysés. Le niveau moyen de formation des personnes qui ont immigré en Suisse après 1998 est toutefois plus élevé que celui des immigrés établis de longue date : alors que 36% des travailleurs étrangers ne disposaient pas d'une formation post-obligatoire en 1999, ils n'étaient plus que 28% en 2009. Les tests de performances présentent également des différences correspondantes (Ph. Notter et al., 2006).

Le rapport ALL (OFS, 2006) révèle aussi que les personnes à faibles compétences en lecture n'ont guère recours aux **technologies de l'information et de la communication**. 85% des personnes qui n'utilisent ni un ordinateur ni l'Internet possèdent, par exemple, uniquement de faibles compétences en lecture. L'utilisation de l'Internet a considérablement augmenté en Suisse ces dernières années. Elle varie fortement en fonction du niveau de formation : 92% des personnes titulaires d'un diplôme universitaire utilisent l'Internet alors que ce pourcentage se situe seulement à 48% chez les personnes qui ont uniquement fréquenté l'école obligatoire (OFS, 2010). Cette différence est encore plus nette selon les catégories de revenus. Bien que l'utilisation de l'Internet ait clairement progressé dans toutes les tranches d'âges, les différences restent élevées entre les groupes. L'envoi et la réception de courriers électroniques, la recherche d'informations en général et de renseignements sur les voyages et les vols sont les buts d'utilisation les plus fréquents.

Les personnes à faibles revenus et à faible niveau de formation, ainsi que les personnes âgées de plus de 55 ans sont moins en contact avec les TIC que la moyenne de la population (rapport de

l'OFFT de 2004). Les personnes plus âgées sont plus souvent concernées, car elles n'ont été confrontées aux TIC ni durant leur formation, ni dans leur quotidien professionnel.

Formation, revenu et utilisation des TIC présentent des rapports interactifs. Plus le niveau formel de formation est élevé, plus le pourcentage de ceux qui utilisent l'Internet est élevé. Conformément à ces études, le manque de compétences est la raison centrale des différences en matière d'utilisation de l'Internet. Le «fossé numérique» n'existe pas entre les personnes qui ont accès aux TIC et celles qui en sont exclues ; il se situe plutôt entre celles qui utilisent les TIC modernes grâce à une bonne formation et celles qui n'en font qu'un usage limité en raison de déficits en formation.

Lacunes en connaissance de la langue du pays

Certaines références à l'importance des groupes concernés donnent les données suivantes pour la ville de Zurich. Environ 10 000 personnes de langue étrangère non accoutumées à la formation et à tendance socialement faible qui ne sont pas atteintes par les offres de cours d'allemand existantes y vivent (MacMillan, 2009). Les facteurs à risques concernant des connaissances insuffisantes de l'allemand résident surtout dans une activité professionnelle non qualifiée, un faible niveau de formation et la naissance à l'étranger. Les femmes sont plus souvent concernées lorsqu'elles n'exercent pas une activité professionnelle.

Selon les estimations, plus de 6000 personnes parlant à peine l'allemand et présentant un besoin d'étude correspondant emménagent chaque année dans la ville de Zurich (Bischof/Meier, 2008). Parmi les résidents permanents, 26 000 – dont un grand nombre de mères d'enfants scolarisés - ne parlent l'allemand ni chez elles, ni au travail. Les mères nées au Portugal, en Turquie, en Afrique noire ou sur des territoires de langue albanienne ne possèdent en particulier que de faibles connaissances de l'allemand. Souvent, elles ne trouvent pas le temps nécessaire ou sont insuffisamment motivées pour participer aux cours d'allemand existants du fait du fardeau multiple que représente leur vie professionnelle et familiale.

Participation à la formation continue et raison contextuelles

La participation aux cours correspondants est faible par rapport au nombre important de personnes concernées. De nombreuses études montrent que des personnes à faible niveau de formation suivent beaucoup moins des formations de perfectionnement que les personnes bien formées. Comme le montre l'Enquête suisse sur la population active (ESPA, OFS, 2007), cela est aussi dû au fait que les personnes à qualification élevée peuvent participer beaucoup plus fréquemment à des formations continues aux frais de l'employeur et durant les heures de travail que les personnes actives peu qualifiées.

Selon l'ESPA, ce sont surtout les personnes à faible revenu et les chômeurs qui citent les frais de cours souvent élevés à titre de **raisons contextuelles**. Les personnes à faibles compétences en lecture déclarent par ailleurs souvent ne pas avoir trouvé d'offre correspondant à leurs besoins. Les horaires de travail dans le secteur de la vente, de la restauration, du secteur du nettoyage et dans l'agriculture sont, par exemple, difficilement compatibles avec les heures usuelles des cours. Les longs trajets rendent une participation impossible en l'absence d'un moyen de transport sur le lieu du domicile.

Selon une étude NFP/PNR 33, (R. Schräder-Naef, 1997), il existe des obstacles tant internes qu'externes qui empêchent une participation à un cours.

Font partie des *obstacles internes*, entre autres, un foyer parental non formé, la honte des faiblesses personnelles en termes de performances, une attitude négative face à l'éducation, des expériences scolaires pesantes et, de ce fait, une image de soi négative et empreinte de doutes ; certains non-participants ont d'autres priorités et valeurs personnelles.

Ont valeur d'*obstacles externes* par exemple les sollicitations multiples dues à une activité professionnelle, à des obligations familiales et aux besoins d'ordre privé, des horaires de travail irréguliers, un travail en équipe, par ailleurs une offre non transparente, un manque d'information sur les offres en formation continue et les exigences requises ainsi que le manque de possibilités en termes de conseils.

Incitations à suivre des cours

Ces résultats permettent de déduire de quelle façon des adultes à faibles compétences de base pourraient être motivés quant à un rattrapage de leurs lacunes. Les offres doivent être peu coûteuses et compatibles avec les obligations et les horaires de travail. Les problèmes organisationnels nécessitent des conditions favorables en termes d'admission et d'environnement, par exemple un service de garde d'enfants. Il est possible de réduire les obstacles psychiques par un encouragement et un soutien apportés par des proches et des expériences positives dans des situations d'étude. Il est en outre décisif que les informations sur les offres existantes et nouvelles atteignent les groupes cibles, par exemple par l'intermédiaire de personnes clés ou de négociateurs et négociatrices en formation qui appartenaient autrefois au groupe cible.

Conclusion

En Suisse également, des groupes importants présentent des déficits en lecture, écriture, mathématiques et TIC et possèdent des connaissances insuffisantes de la langue locale officielle. Les recoupements sont importants et des faiblesses dans plusieurs ou toutes les compétences de base peuvent être constatées pour de multiples groupes de personnes.

Les adultes à faibles compétences de base ont majoritairement grandi dans des foyers dont les membres étaient peu formés et ne possèdent souvent pas de formation post-obligatoire. Les personnes qui font preuve de faibles compétences en lecture n'utilisent guère les technologies de l'information et de la communication, de sorte que ce moyen n'offre aucune compensation. Le perfectionnement de la capacité de lire et de l'accès sont nécessaires à une aptitude à utiliser les TIC.

Des migrantes et migrants peu qualifiés, qui ne parlent l'allemand (ou respectivement la langue locale officielle) ni à la maison, ni au travail comptent parmi les groupes de personnes concernés. Des expériences scolaires négatives, un manque d'information ainsi qu'un manque d'argent et de temps comptent parmi les obstacles à une participation à des formations continues.

2. Conséquences de compétences de base déficitaires

Pour les adultes concernés, ces déficits sont lourds en conséquences :

- **Marge d'action limitée** - Les adultes qui présentent des faiblesses en lecture et écriture peuvent déchiffrer seulement avec des difficultés non seulement les journaux, les livres et les programmes de télévision, mais aussi les plans de ville, les horaires des transports, les communiqués officiels, les documentations de vote et les textes d'accompagnement des médicaments. Ils ne sont souvent pas en mesure de rédiger un courrier, de remplir un formulaire, de conclure un contrat ou de se servir des nouvelles technologies (CSRE, 2002). Les adultes qui ont des difficultés avec les chiffres rencontrent des problèmes lorsqu'il s'agit de mesurer, d'évaluer, de faire des achats, de comparer diverses offres, rabais et intérêts en pourcentage, de payer des factures ou de demander un crédit. De même que les adultes qui ont des problèmes de lecture et d'écriture, ils sont souvent dépendants d'autrui.
 Le manque de capacité en lecture est souvent contourné habilement par les personnes concernées. Avec la diffusion des TIC, l'importance de l'écrit et donc de l'aptitude à lire augmente et les déficits deviennent manifestes. Lorsque des commandes doivent être désormais passées par le biais d'un écran et d'un clavier, des aptitudes à la lecture deviennent indispensables.
- **Accès plus difficile à la formation continue** - L'évolution du monde professionnel et de la société exige de tous une formation continue permanente. Les déficits de compétences en lecture et en allemand rendent l'accès aux cours et aux offres qualifiantes de formation continue plus difficiles et empêchent les personnes concernées d'en profiter à raison de l'ampleur souhaitée.
- La majorité de la population entreprend des activités éducatives informelles. Les personnes à faibles compétences en lecture peuvent toutefois moins avoir recours à ces possibilités, par exemple l'utilisation d'ouvrages de références ou les études assistées par ordinateur.
- **Chances réduites sur le marché du travail** - Les personnes à faibles compétences de base travaillent plutôt dans les domaines à bas salaires. Le nombre de postes pour adultes sans formation post-obligatoire décroît toutefois. Les exigences accrues du marché du travail, le progrès technologique et l'internationalisation des marchés en sont les raisons.
- Les chômeurs et bénéficiaires de l'aide sociale aux compétences de base insuffisantes disposent uniquement de possibilités très limitées de réussir leur intégration professionnelle. De ce fait, ils sont dans une situation à risque tant sur le plan économique que social (Volken & Knöpfel, 2004).
- Les adultes à faibles compétences de base ne suivent guère (ne peuvent pas suivre) des formations continues et ont de ce fait de plus grandes difficultés à changer d'emploi ou à conserver un emploi. Ils sont plus souvent touchés par le chômage et, lorsqu'ils sont au chômage, ils ont moins de chance de retrouver un emploi et restent plus longtemps au chômage que la moyenne des demandeurs d'emploi (OFFT, 2004). Le manque de connaissances de la langue du pays est également un obstacle important lors de la recherche d'un emploi.
- **Problèmes lors de l'utilisation des TIC** - L'aptitude à un emploi et sur le marché du travail de chacun dépend de ses compétences en tant qu'utilisateur des TIC dans de nombreuses professions. Les personnes sans connaissance des TIC sont pratiquement exclues des postes de travail intéressants (OFFT, 2004). Le manque d'accès aux TIC ou le manque de connaissances rend la participation à la vie sociale et politique plus difficile.

- **Manque de soutien aux enfants** - Beaucoup de parents sans formation post-obligatoire peuvent moins soutenir le développement et la progression de leurs enfants. Ces enfants vivent de ce fait souvent un mauvais départ scolaire et présentent un risque élevé d'atteindre eux-mêmes un faible niveau de formation. Les parents qui ont vécu des expériences scolaires négatives ont des difficultés à prendre contact avec les enseignants de leurs enfants et à participer aux soirées organisées pour les parents. Un déficit en lecture et/ou le manque de connaissances de la langue du pays font qu'il est plus difficile pour les parents de s'informer sur les courriers et les documents écrits transmis par l'école.
- **Risque de pauvreté accru** - Conformément à l'étude sur la pauvreté orientée vers le curriculum qui a été réalisée par Caritas (Volken & Knöpfel, 2004), 10% de la population suisse est touchée par la pauvreté, dont un tiers durablement. Les personnes à faible qualification qui sortent du marché du travail en raison d'une formation de base et d'une formation continue insuffisantes sont exposées à un risque accru de pauvreté. Il existe un lien étroit entre le niveau de formation et la durée de la pauvreté. Le risque de pauvreté est d'autant plus élevé que le niveau de formation est bas ; pour les personnes à faible qualification, il est quatre fois supérieur à celui encouru par les personnes qui présentent un niveau de formation élevé.
- Il existe un lien important entre le niveau scolaire atteint et le revenu. Cela est aussi applicable au niveau de formation et aux problèmes physiques, ainsi qu'à l'espérance de vie.
- Le risque de pauvreté diminue en liaison avec une formation continue. Toutefois, les personnes à qualifications de base déficitaires ne peuvent guère avoir recours aux offres de formations continue.
- **Conséquences sociales** - La divergence entre les exigences en langue écrite et les compétences présente un risque potentiel non seulement pour les personnes concernées, mais aussi pour la société (CSRE, 2002). Une compétence minimum en TIC est la condition d'une compétitivité dans l'économie pour pratiquement toutes les personnes dans la vie active.
- Les coûts sous forme de ressources économiques et sociales limitées font partie des conséquences sociales (Fritschi & Oesch, 2009). Il en résulte par ailleurs des coûts élevés pour les pouvoirs publics : frais de l'assurance-chômage, de rentes AI (les personnes sans formation reçoivent nettement plus souvent une rente AI suite à un accident ou à une maladie que les personnes ayant achevé le cycle sec. 2) et de l'aide sociale (les personnes sans formation reçoivent presque deux fois plus l'aide sociale ou d'autres prestations sociales dépendantes des besoins).

Conclusion

Des déficits en compétences de base ont pour conséquence, au niveau individuel, une marge d'action plus limitée, des problèmes d'emploi, un accès plus difficile aux possibilités de formation continue et à l'utilisation des TIC, ainsi qu'un risque de pauvreté accru. Sur le plan sociétal, des conséquences sur la compétitivité économique, l'augmentation des coûts du chômage, des rentes AI et de l'aide sociale. Le fait de créer des possibilités pour combler les déficits en formation permet certes d'éviter des conditions de revenus désavantageuses pour les personnes concernées, mais aussi d'économiser des coûts considérables pour la société. La réussite scolaire

et, de ce fait, les opportunités d'avenir des enfants dépendant fortement du niveau de formation des parents, il importe, à titre *préventif* pour la prochaine génération, d'atteindre les parents peu qualifiés et de leur offrir l'opportunité de renforcer les compétences de base.

3. Expériences en termes de mesures

Diverses études d'ouvrages de référence (BASS, 2007 ; Macmillan, 2009 ; CSRE, 2002) donnent un aperçu des pratiques et expériences de plusieurs pays européens et de la Suisse quant à des mesures permettant d'atteindre les personnes désavantagées dans le domaine de la formation en vue de leur participation à de telles formations de perfectionnement.

- **Offre adaptée au groupe cible** - Offres aisément accessibles qui ont un rapport étroit avec l'environnement des participants potentiels, concentration sur des thèmes du quotidien. Localisation, dépenses en temps et en énergie adaptées aux besoins des personnes actives et des personnes devant remplir des obligations familiales, environnement familial, entrée et sortie non compliquées, climat d'étude sous forme d'un soutien.
- **Suppression des barrières sociales** - Une offre d'information, de conseil et d'encadrement développée spécifique à ce groupe cible est nécessaire à la suppression des barrières sociales. Des conseillers et médiateurs en formation qualifiés qui ont fait partie du groupe cible et ont pu profiter de mesures de formation continue peuvent établir le contact avec le groupe cible et tenter de l'inciter à suivre des activités de formation continue. La participation à un cours facile d'accès (bas seuil) peut conforter l'assurance des apprenantes et apprenants et faire en sorte qu'ils suivent ensuite un cours régulier.
- **Atteindre les mères par le biais de leurs enfants** - Cours d'allemand dans les écoles pour les mères et leurs enfants en âge préscolaire.
- **Atteindre et motiver dans le cadre d'un entretien direct** - L'allocution directe par des **personnes clés** est adaptée à une atteinte des personnes non proches de la formation ; dans certains projets, par exemple, des migrantes participent à une meilleure intégration d'autres migrantes domiciliées dans la même région. Elles bénéficient ainsi de la possibilité d'investir leurs propres ressources, d'assumer des responsabilités et de se développer sur le plan professionnel et privé. Des **réseaux** institutionnels déjà familiers des personnes concernées (enseignants, services d'information et d'orientation, associations pour étrangers, groupes religieux) peuvent aussi être employés.
- Les personnes qui ne sont pas dans la vie active peuvent être atteintes par l'intermédiaire de lieux de la vie quotidienne tels que cabinets médicaux (brochures dans les salles d'attente ou allocution directe), hôpitaux, commerces, crèches, jardins d'enfants et écoles.
- Une «**culture d'apport**» est promise au succès. Les prestations de soutien sont apportées aux individus ou au groupe s'ils ne vont ou ne peuvent aller chercher l'offre ou le soutien d'eux-mêmes. C'est ce que révèlent les six tests pilotes réalisés dans la ville de Zurich : allemand dans le centre commercial, allemand sur le canapé, allemand au coin de la rue, allemand par le cheval de Troie, cours d'allemand par messenger et Hopping Teachers/portes ouvertes. ELDIS (les parents apprennent l'allemand à l'école), LUSIA (lire et écrire à

l'armée) ainsi que la formation durant l'exécution d'une peine sont d'autres exemples de culture active d'apport (cf. liste de projet, annexe C).

- **Intégration des médias** - Les médias peuvent également fournir une contribution par la diffusion d'informations, l'encouragement dans des spots télévisés et des références à des offres de formation. Les campagnes grand public, par exemple par le biais de la télévision ou d'affiches, en ayant recours à des acteurs formateurs d'opinion, contribuent à supprimer les barrières sociales. Campagnes publicitaires avec la participation de personnalités connues.
- **Lien entre l'acquisition de compétences à l'écrit et les connaissances de base en utilisation des TIC** - Les compétences en TIC dépendent étroitement des compétences en lecture. Pour acquérir des compétences en TIC, il importe de combattre dans un premier temps les déficits en lecture. Les cours du projet INT (cf. liste de projets, annexe C) ont été conçus de manière à ce que les domaines lecture, écriture et utilisation de l'ordinateur soient étroitement reliés les uns aux autres. Parallèlement, il existe des cours de TIC pour débutants spécialement conçus pour le troisième âge.
- **«Embedded Learning»** - La formation continue de personnes non habituées aux études est intégrée dans d'autres contenus didactiques, par exemple apprentissage de l'allemand par des migrants en liaison avec un cours de cuisine.
- **Autres offres combinées *Deutsch plus*** (allemand avec en plus ...) : l'apprentissage de l'allemand est associé à d'autres activités, par exemple le football ou la couture (Bâle), la cuisine (Uri), le travail créatif (Lucerne) ou le théâtre (Cologne).
- **Financement** - Les cours faciles d'accès doivent être proposés à moindres frais pour inciter le groupe cible à une participation. Cela est uniquement possible en liaison avec un financement public substantiel des activités de formation continue.
- Les comptes didactiques individuels alimentés par les salariés et les employeurs sont d'autres possibilités de financement.
- Les chèques de formation sont activement utilisés, le groupe cible des personnes faiblement qualifiées est toutefois relativement difficilement atteint.
- Les avantages fiscaux sont plutôt inadaptés quant à la promotion spécifique de groupes défavorisés dans le domaine de la formation. Certains pays ont fait par ailleurs des expériences plutôt décevantes en matière d'accès gratuit à l'Internet comme le révèle aussi le rapport de l'OFFT.

Conclusion

Les ouvrages en la matière permettent de réunir de nombreuses expériences sur les mesures performantes quant au soutien des adultes dans l'acquisition de compétences de base. Ils montrent qu'une analyse des groupes cibles et une orientation correspondante par rapport aux groupes cibles différents devraient se situer au premier plan. Diverses mesures et offres pour les différents groupes cibles tels que personnes dans la vie active et personnes ne travaillant pas, autochtones et migrants/migrantes, parents, etc. sont nécessaires.

Ouvrages de référence utilisés

- BASS (2007) : *Massnahmen zur Ansprache bildungsbenachteiligter Personen. Schlussbericht.* (Mesures permettant d'aborder les personnes défavorisées en matière de formation), Berne.
- OFFT (2008) : *Grundlagenpapier Arbeitsgruppe «Grundkompetenzen», internes Arbeitspapier.* (Document de base «compétences de base», document de travail interne).
- OFFT (2004) : *Digitale Spaltung in der Schweiz ; Bericht zuhanden des Bundesrates.* (Division numérique en Suisse, rapport à l'attention du Conseil fédéral). Berne
- Bischof Michael & Meier Christof (2008) : *Deutschkompetenzen der Zürcher Bevölkerung.* (Compétences en allemand de la population zurichoise). *Stadt Zürich Integrationsförderung* (promotion de l'intégration de la ville de Zurich).
- Office fédéral de la statistique (2010) : *Indikatoren zur Informationsgesellschaft Schweiz.* (Indicateurs sur la société d'information suisse). Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2007) : *Teilnahme an Weiterbildung in der Schweiz ; Erste Ergebnisse des Moduls «Weiterbildung» der Schweiz. Arbeitskräfteerhebung.* (Participation à la formation continue en Suisse, premiers résultats du module «formation continue» de l'enquête suisse sur la population active). ESPA 2006. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2006) : *Lesen und Rechnen im Alltag ; Grundkompetenzen von Erwachsenen in der Schweiz. Nationaler Bericht zu der Erhebung Adult Literacy & Lifeskill Survey ALL, Neuchâtel.* (Lire et écrire au quotidien ; compétences de base d'adultes dans le rapport national suisse sur l'enquête Adult Literacy & Lifeskill Survey ALL), Neuchâtel.
- *Chancen für Geringqualifizierte in der internationalen Bodenseeregion.* (Chances pour personnes à faible qualification dans la région internationale du lac de Constance). 2008, équipe de projet internationale, direction AMOSA..
- Fritschi Tobias & Oesch Thomas (2009) : *Gesellschaftliche Kosten der Ausbildungslosigkeit in der Schweiz.* (Frais pour la société du chômage en Suisse). BASS.
- MacMillan Cara (2009) : *Niederschwelliges Deutsch /IntroDeutsch; Praxis-Recherche 2008/2009 in Zürich.* aoz (Allemand à seuil bas / introduction à l'allemand ; recherche pratique 2008/2009 in Zürich. aoz).
- Messer Dolores & Wolter Stefan (2009) : *Lässt sich die Beteiligung an Weiterbildung mit Weiterbildungsgutscheinen steigern ?* (La participation à une formation continue peut-elle être intensifiée grâce aux chèques de formation ?). skbf-csre 09:051.
- Notter Philipp et al. (2006) : *Lesen und Rechnen im Alltag ; Grundkompetenzen von Erwachsenen in der Schweiz. Nationaler Bericht zu der Erhebung Adult Literacy & Lifeskill Survey ALL, Neuchâtel.* (Lire et écrire au quotidien ; compétences de base d'adultes dans le rapport national suisse sur l'enquête ALL), Neuchâtel, OFS.
- Schröder-Naef Regula (2008) : *Weiterbildung in der Schweiz ; Wegweiser durch das Dickicht der Angebote.* (Formation continue en Suisse ; guide dans l'offre dense des offres). Hep, Berne.
- Schröder-Naef Regula & Jörg-Fromm Ruedi (2005) : *Eine zweite Chance für Ungelernte ? Auswirkungen des nachgeholtten Lehrabschlusses.* (Une deuxième chance pour les personnes non qualifiées ? Effet du diplôme de fin d'apprentissage passé ultérieurement (Rüegger, Zurich/Coire).

- Schröder-Naef Regula (1997) : Warum Erwachsene (nicht) lernen ; Zum Lern- und Weiterbildungsverhalten Erwachsener in der Schweiz (Pour quelles raisons les adultes n'apprennent pas ; le comportement d'étude et en formation continue d'adultes en Suisse). Rüegger, Zurich/Coire.
- Sommer Thomas, Sturm Afra, Hilbe Robert (2009) : *Illettrismus und neue Technologien ; Schriftlernen in der Nachholbildung*. (Illétrisme et nouvelles technologies). Rapport du projet sur www.illett.ch.
- OFFT (2007) : *Alltagsmathematik für Erwachsene in der Schweiz*. (Numératie en Suisse). Zurich.
- Vanhooydonck Stephanie & Grossenbacher Silvia (2002) : *Illettrismus ; Wenn Lesen ein Problem ist*. (L'illétrisme ; quand lire est un problème). CSRE, Aarau.
- Volken Jeannine Silja & Knöpfel Carlo (2004) : *Armutsrisiko Nummer eins : geringe Bildung*. (Risque numéro un de pauvreté : faible niveau de formation). Editions Caritas, Lucerne.
- Wolf Ludwig (2009) : *Zum Stand der Schweizer Informationsgesellschaft*. (De la situation de la société suisse de l'information). Medienheft, février 2009.

Annexe C. Aperçu de projets du domaine des compétences de base

Sous forme d'une division par divers domaines thématiques, l'aperçu suivant donne une vue d'ensemble des projets en cours et (récemment) achevés dans le domaine de la promotion des compétences de base des adultes. Les projets pourvus d'un (*) sont terminés.

La liste ne prétend pas être exhaustive. Concernant les projets, voir également www.alice.ch ainsi que la base de données relative aux projets sur le site www.lesenlireleggere.ch.

Domaine	national	international avec participation CH
A. Professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> – Littérateur * – Numérateur * 	<ul style="list-style-type: none"> – TRAIN *
B. Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> – Sensibilisation des négociateurs – Journée mondiale de l'alphabétisation 	<ul style="list-style-type: none"> – Forward Trainer * – GuideMe
C. Travail de base	<ul style="list-style-type: none"> – Concept-cadre numératie * – Littéralité au quotidien et au travail LAB – Intégration par la promotion des compétences de base IFG * 	<ul style="list-style-type: none"> – Basic Skills
D. Instruments didactiques	<ul style="list-style-type: none"> – INT * – LAB 	
E. Définition du positionnement / mesure de l'impact	<ul style="list-style-type: none"> – IFG * 	<ul style="list-style-type: none"> – WollNet – AWICO
F. Promotion dans des contextes spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> – GO – Promotion des compétences de base des adultes – Fep : formation dans l'exécution des peines – ELDIS – LUSIA – Mathématiques pour les ouvriers de la construction * – L'allemand pour le personnel de nettoyage * – Cours-pilote «L'utilisation simple de l'électronique d'usage quotidien» * 	<ul style="list-style-type: none"> –
G. Projets en réseau		<ul style="list-style-type: none"> – EMMA * – Chances pour personnes peu qualifiées

A. Professionnalisation

Littérateur
Objectifs : professionnalisation de la formation des formateurs dans le domaine de la lecture et de l'écriture pour adultes.
Organe responsable du projet: FSEA.
Résultats : développement et direction-pilote d'une formation modulaire pour formateurs dans le domaine de la lecture et de l'écriture pour personnes de langue maternelle ainsi qu'alphabétisation de personnes de langue étrangère.
Statut: achevé.
Informations complémentaires: FSEA, www.alice.ch/projets .
Numérateurs
Objectifs : Professionnalisation de la formation des formateurs dans le domaine de la numératie.
Organes responsables / partenaires du projet : FSEA, Hansrudi Kaiser, groupe d'experts.
Résultats : développement d'un module de formation pour formateurs dans le domaine de la numératie.
Statut : achevé.
Informations complémentaires : FSEA, www.alice.ch .

TRAIN
Objectifs : professionnalisation de la formation de formateurs dans le domaine de la lecture et de l'écriture.
Organes responsables / partenaires du projet : FSEA, divers partenaires UE.
Résultats : analyse de la situation actuelle en Europe, développement & test de 5 modules et manuels pour la formation de formateurs dans le domaine de la lecture et de l'écriture, site Internet du projet.
Statut : achevé.
Informations complémentaires : www.alice.ch/projets www.die-bonn.de/train .

B. Sensibilisation / orientation

Forward Trainer
Objectifs : élaboration d'un cours de sensibilisation pour consultants dans le domaine de l'illettrisme.
Organe responsable du projet : FSEA, divers partenaires UE.
Résultats : pilotages performants, manuel avec instruments, réseau.
Statut : achevé.
Informations complémentaires : FSEA, www.alice.ch/projets .

Sensibilisation des médiateurs
Objectifs : sensibilisation au problème et aux possibilités d'action de personnes régulièrement en contact avec des personnes concernées par l'illettrisme.
Organes responsables / partenaires du projet : Fédération suisse Lire et Ecrire.
Résultats : cours de sensibilisation pour médiateurs, lever le tabou de l'illettrisme, création d'une prise de conscience auprès du plus grand nombre possible de groupes de médiateurs.
Statut : en cours.
Informations complémentaires : Fédération suisse Lire et Ecrire, www.lire-et-ecrire.ch .

Actions pour la journée mondiale de l'alphabétisation le 8 septembre
Objectifs : sensibilisation au thème de l'illettrisme.
Organes responsables / partenaires du projet : Fédération suisse Lire et Ecrire, FSEA.
Résultats : diverses actions de sensibilisation. P. ex. actions de distribution de prospectus (2006), présentations de films (2007), projections (2008).
Statut : en continu.
Informations complémentaires : FSEA, Fédération Lire et Ecrire.

GuideMe – Conseils en formation continue pour personnes peu qualifiées
Objectifs : concept-cadre pour l'orientation de personnes peu qualifiées, mise au point de nouveaux instruments de conseil et de sensibilisation.
Organes responsables / partenaires du projet : FSEA, divers partenaires UE.

Procédure : analyse de l'offre en conseils existante, développement de nouvelles offres de conseils en exploitant des médias modernes.

Statut : en cours.

Informations complémentaires : FSEA, www.alice.ch/GuideMe.

C. Travail de base

Modules pour un concept de promotion des compétences en numératie

Objectifs : développement d'un concept-cadre en tant que base du développement d'offres de promotion dans le domaine de la numératie.

Organes responsables / partenaires du projet : FSEA sur mandat du SECO.

Procédure : résumé des connaissances de base, expériences et matériel didactique de promotion des compétences en numératie.

Statut : achevé.

Informations complémentaires : la publication sur les modules de formation pour la promotion des compétences en mathématiques de numératie de base est disponible sur www.alice.ch.

INT : illettrisme et nouvelles technologies

Objectifs : définir comment des adultes peuvent être soutenus avec efficacité dans l'acquisition de compétences à l'écrit et de connaissances de base dans l'utilisation des TIC. Intégration des processus d'études dans la formation professionnelle de rattrapage.

Organes responsables / partenaires du projet : entre autres OFFT, ED Berne, haute école spécialisée Suisse du nord-ouest, Uni Berne, Association lire et écrire.

Procédure : développement de programmes didactiques et d'instruments pour l'apprentissage intégré de l'écriture et des TIC dans la formation pour adultes.

Statut : achevé fin janvier 2009, publication en cours de préparation.

Informations complémentaires : www.illett.ch.

D. Instruments didactiques

Littératie au quotidien et au travail - LAB
Objectifs : plateforme basée sur Internet, élaboration de ressources didactiques pour le domaine de la numératie, développement des domaines lire et écrire.
Organes responsables / partenaires du projet : haute école spécialisée de la Suisse du nord-ouest, université de Berne, autres partenaires.
Résultats : perfectionnement d'instruments d'enseignement et d'apprentissage et de la plateforme en ligne ; développement des descriptions des compétences, développement d'instruments pour un sondage sur le niveau d'apprentissage.
Statut : en continu.
Informations complémentaires : www.literalitaet.ch .

E. Définition du positionnement / mesure de l'impact

Intégration par la promotion des compétences de base - IPC
Objectifs : développement et test d'instruments permettant de saisir les compétences de migrantes et migrants peu qualifiés.
Organes responsables / partenaires du projet : FSEA sur mandat de l'ODM.
Résultats : référentiels et instruments de positionnement pour les domaines lecture et écriture, numératie, utilisation des technologies de l'information et de la communication, compétences méthodiques et sociales.
Statut : achevé
Informations complémentaires : FSEA, www.alice.ch/projets .

WoLLNET
Objectifs : mesure des investissements au profit des compétences de base des adultes dans les entreprises.
Organes responsables / partenaires du projet : FSEA, divers partenaires UE.
Résultats : élaboration d'un instrument basé sur l'Internet afin de mesurer les investissements dans la promotion des compétences de base de collaborateurs.
Statut : en cours.

Informations complémentaires : FSEA, www.alice.ch/projets.

AWICO

Objectifs : saisie et évaluation de compétences générales et sociales des adultes.

Organes responsables / partenaires du projet : FSEA, divers partenaires UE.

Résultats : développement d'un instrument assisté par un logiciel pour la saisie, l'analyse et l'évaluation de «compétences au sens large du terme».

Statut : en cours.

Informations complémentaires : www.alice.ch/projets.

F. Promotion des compétences de base dans des contextes spécifiques

GO – Promotion des compétences de base des adultes

Objectifs : promotion des compétences de base de collaborateurs dans des entreprises ; soutien des cantons lors du développement d'une stratégie cantonale et régionale pour la promotion des compétences de base.

Organes responsables / partenaires du projet : CIFIC, FSEA, autres partenaires.

Procédure : développement et direction-pilote d'un kit d'instruments pour la promotion de collaborateurs dans des entreprises, développement d'un guide en ligne pour les entreprises et d'une base de données de documentation ; développement d'un concept pour la promotion des compétences de base dans les cantons.

Statut : en cours.

Informations complémentaires : FSEA, www.alice.ch/GO.

Fep : formation dans l'exécution des peines

Objectifs : intensification des chances de réinsertion, mise en place d'une offre de formation de base dans des établissements pénitenciers pilotes, réunion d'expériences en vue d'une extension à toute la Suisse. Comblent les lacunes scolaires en lecture, écriture et calcul des détenus et les entraîner à l'utilisation de l'ordinateur.

Organes responsables / partenaires du projet : coordination par le bureau de la formation dans l'exécution des peines, OSEO Suisse centrale. Financement par une fondation privée, encadrement scientifique par l'université de Fribourg.

Procédure : une demi-journée de cours par semaine dans des groupes de 4 à 6 personnes, travail sur des objectifs didactiques définis individuellement.

Statut : depuis 2007 dans six prisons en Suisse alémanique avec des axes essentiels différents ; depuis 2009, également dans deux établissements de Suisse occidentale.

Informations complémentaires : www.fep.ch.

Mathématiques pour les ouvriers de la construction

Objectifs : promotion professionnelle spécifique, développement d'un cours de mathématiques orienté vers la profession pour les ouvriers de la construction.

Organes responsables et partenaires du projet : FSEA en collaboration avec des entreprises de la construction.

Procédure : développement et réalisation d'un cours de mathématiques orienté vers la pratique pour un groupe-pilote de 12 ouvriers de la construction.

Statut : en continu.

Informations complémentaires : FSEA, www.alice.ch/projets.

ELDIS – les parents apprennent l'allemand à l'école

Objectifs : offre à seuil bas (facile d'accès) en cours d'allemand dans l'établissement scolaire pour les parents d'enfants du jardin d'enfants / des écoles élémentaires et d'enfants en âge préscolaire.

Organes responsables / partenaires du projet : département des écoles et du sport de la ville de Zurich.

Procédure : offre d'allemand pour des parents de langue étrangère dans tous les districts scolaires avec des contenus d'étude tels qu'école et éducation.

Statut : en cours.

Informations complémentaires : ville de Zurich, département des écoles et du sport.

LUSIA : lire et écrire à l'armée

Objectifs : perfectionnement des aptitudes à lire et à écrire dans le cadre des cours donnés aux recrues.

Organes responsables / partenaires du projet : Armée Suisse, Lire et Ecrire Suisse.

Procédure : 3 modules de respectivement 3 jours pour les recrues en difficulté avec la lecture et l'écriture.

Statut : en cours.

Informations complémentaires : Armée Suisse, service psychologique et pédagogique.

L'allemand pour le personnel de nettoyage
Objectifs : promotion des compétences linguistiques de migrantes et migrants peu qualifiés.
Organes responsables / partenaires du projet : FSEA, PUA Reinigung AG.
Résultats : développement et réalisation du cours.
Statut : achevé.
Informations complémentaires : FSEA, www.alice.ch/projets .

Cours-pilote «L'utilisation simple de l'électronique d'usage quotidien»
Objectifs : promotion des compétences en TIC des migrantes et migrants.
Organe responsable du projet : FSEA, EB-Zürich.
Résultats : cours-pilote.
Statut : achevé.
Informations complémentaires : www.alice.ch .

G. Projets en réseau

EMMA – European Network for Motivational Mathematics for Adults
Objectifs : promotion des compétences des adultes en numératie.
Organes responsables / partenaires du projet : FSEA, partenaires européens.
Résultats : état des lieux, échange international d'expériences dans le domaine de la promotion de la numératie.
Statut : achevé.
Informations complémentaires : FSEA, www.alice.ch/projets .

Chances pour personnes à faible qualification dans la région internationale du lac de Constance
Objectifs : intensification des chances sur le marché du travail pour les personnes peu qualifiées.
Organes responsables / partenaires du projet : AMOSA – offices pour le marché du travail de quatre pays autour du lac de Constance (cantons de la Suisse du nord-est, Liechtenstein, Vorarlberg, Allemagne du sud).

Procédure : dans le cadre d'une conférence, des mesures destinées à l'augmentation des chances sur le marché du travail des personnes à faible qualification ont été développées, les idées essentielles de mesures ont été sélectionnées, puis concrétisées sous forme d'esquisses de projet.

Statut : achevé.

Informations complémentaires : www.amosa.ch.

Annexe D.a.

Evaluation du sondage des cantons sur la situation actuelle dans le domaine de la promotion des compétences de base des adultes

Zurich, août 2010

Fédération suisse pour la formation continue FSEA
Développement et innovation
Oerlikonerstrasse 38
8057 Zurich

Bernhard Grämiger, M : bernhard.graemiger@alice.ch

T : 044 311 64 55, F : 044 311 64 59

W : www.alice.ch

Sommaire

1. Introduction	22
2. Management Summary	23
3. Résultats	25
3.1 Compétences	25
3.2 Budget disponible et son affectation.....	26
3.3 Bases juridiques	29
3.4 Mesures.....	31
3.5 Disponibilité des statistiques	32
4. Comparaison avec les résultats de l'année 2005	33

1. Introduction

En 2005, la FSEA a accompli pour la première fois une étude de la situation dans les cantons dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme sur mandat de l'Office fédéral de la culture et en collaboration avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Les résultats de cette étude ont permis pour la première fois d'obtenir un aperçu de la situation dans les cantons.

Durant les 4 dernières années, les choses ont beaucoup changé dans les cantons en ce qui concerne les compétences, ainsi que les mesures prévues et accomplies. Suite à l'introduction de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, de nouvelles bases juridiques pour la promotion des compétences de base des adultes ont en outre été créées dans plusieurs cantons.

Cette étude a pour but de donner un aperçu actuel de la situation dans les cantons en ce qui concerne les compétences, le budget disponible et son utilisation, les bases législatives, ainsi que les mesures prévues et adoptées. Contrairement à l'année 2005, le questionnaire se rapportait non seulement à la lutte contre l'illettrisme, mais de manière plus complète à la *promotion des compétences de base des adultes*. Selon la compréhension actuelle de cette thématique, outre la lecture et l'écriture, les domaines de compétences « numératie », « utilisation des technologies de l'information et de la communication TIC » ainsi que les « compétences dans la langue officielle locale » font partie des compétences de base.

La présente évaluation repose sur un sondage réalisé auprès des cantons en 2009. Le questionnaire a été de nouveau développé en collaboration avec la CDIP ainsi qu'avec la Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC). Au total, les réponses de 22 cantons ont pu être évaluées (contre 23 en 2005). Des réponses des cantons AI, BS, VS et VD font défaut. Les résultats les plus importants du sondage sont exposés et réunis ci-après (ch. 3). Ensuite, une comparaison est établie avec les résultats de 2005 et les tendances de l'évolution sont exposées (ch. 4).

2. Management Summary

On obtient globalement le tableau suivant quant à la situation dans le domaine de la promotion des compétences de base des adultes dans les cantons.

Compétences

Les directions de l'instruction publique sont clairement désignées le plus souvent comme étant l'organe compétent concernant la thématique des compétences de base. Au sein de la direction de l'instruction publique, l'office de la formation professionnelle est principalement compétent ; dans certains cantons, il s'agit du service de la formation continue. Les autres services administratifs qui attestent d'attributions en termes de compétences de base sont l'office de l'emploi, l'office des affaires sociales, l'office pour personnes âgées et handicapées, ainsi que l'office pour la privation de la liberté et l'encadrement. Concernant les mesures de promotion des compétences de base de migrantes et migrants, le bureau de l'intégration, le bureau des questions de société, l'office des questions de migration, les communes et les villes, ainsi que les services sociaux régionaux sont désignés comme compétents.

Le résultat du sondage reflète le fait que le thème des compétences de base occupe des directions / départements et offices différents dans leur travail quotidien. Alors que les directions de l'instruction publique soutiennent en premier lieu les prestataires de formation et les offres dans le domaine des compétences de base, les offices de l'emploi, les autorités des migrations, les bureaux pour l'intégration ainsi que les offices de l'aide sociale sont chaque jour directement en contact avec la clientèle qui entre en considération pour des mesures de promotion dans des domaines des compétences de base.

Le budget et son affectation

Les différences entre les cantons en termes de budget disponible pour des mesures de promotion dans le domaine des compétences de base sont considérables. Plusieurs cantons affectent des centaines de milliers de francs à des mesures de formation dans le domaine des compétences de base, tandis que d'autres ne disposent pas du budget correspondant. Ces différences importantes en matière de budget disponible s'expliquent en premier lieu par le fait que, dans de nombreux grands cantons, il existe des coopérations bien établies avec des prestataires du domaine de la formation continue qui proposent des cours en compétences de base depuis des années avec le soutien du canton (p. ex. BL, BE, ZH ou les cantons de la Suisse occidentale). En l'absence de tels partenaires puissants, moins de mesures sont réalisées et un budget corrélativement inférieur est affecté à des mesures. Dans ce domaine, il revient aux cantons de prendre l'initiative et de motiver les prestataires de formation, en liaison avec des incitations financières, à créer de nouveaux cours dans les domaines des compétences de base.

Bases juridiques

Il existe une base juridique pour la promotion des compétences de base des adultes dans les 22 cantons qui ont participé au sondage. Dans 16 cantons, la loi sur la formation professionnelle ou la loi sur la formation continue fournit la base nécessaire à la mise en application des mesures. Il est très satisfaisant de constater que la réalisation cantonale de la loi sur la formation professionnelle a clairement amélioré la situation en termes de mesures dans le domaine des compétences de base ces dernières années.

Mesures

Le soutien financier de prestataires de formation ainsi que, directement, des apprenantes et apprenants est manifestement la mesure la plus fréquemment adoptée dans les cantons. Des financements correspondants existent dans 15, resp. 12 cantons. Dans la plupart des cantons, des mesures de soutien financier de prestataires de formation ou d'apprenantes et apprenants sont prévues ou du moins déjà ébauchées. Des campagnes de sensibilisation du public et de motivation des apprenantes et apprenants ont été mises en place dans seulement 5 cantons. Par contre, il est satisfaisant de constater que des campagnes sont prévues dans 6 autres cantons et que des «réflexions sont en cours» dans 11 cantons.

Statistiques

On obtient un tableau dégrisant quant à la situation concernant les statistiques disponibles sur l'offre et la demande de cours dans le domaine des compétences de base. Deux cantons seulement disposent de statistiques sur les offres et les prestataires de formation et seulement 6 des 22 cantons indiquent disposer d'informations sur la demande en cours.

3. Résultats

Remarque préalable sur la situation des données : la large définition des compétences de base choisie pour le sondage, en liaison avec des questions en partie « ouvertes » (cf. questionnaire ci-annexé) a pour conséquence une hétérogénéité relativement importante des réponses des cantons. Certains cantons, par exemple, ont explicitement intégré la promotion de la langue dans le cadre de l'intégration des migrantes et migrants ou les mesures de promotion qui entrent dans le cadre des mesures relatives au marché du travail. Lors de l'évaluation, il a été tenté de tenir compte dans toute la mesure du possible de cette hétérogénéité et de préparer des données comparables.

3.1 Compétences

La situation des compétences dans les cantons en ce qui concerne des mesures de promotion des compétences de base s'avère plutôt complexe. La majorité des cantons déclarent plusieurs offices et bureaux responsables de ce thème. Cela est notamment dû au fait que la promotion linguistique des migrantes et migrants a été intégrée dans le sondage. De manière correspondante, plusieurs cantons ont indiqué les services des questions d'intégration et de migration comme étant responsables de la promotion linguistique. La question ouverte (« Quelles autorités sont responsables dans votre canton des mesures de promotion des compétences de base ? ») a donné des réponses plus ou moins différenciées des cantons. La réponse du canton de Berne donne un exemple de la situation complexe en matière de compétences dans les cantons. Dans ce canton, la responsabilité de ce thème est différenciée par groupes cibles : « direction de l'instruction publique : office de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle (formation des adultes, formation continue en général, y compris cours de langue et d'intégration) ; direction de l'économie et de l'emploi : beco – économie bernoise (domaine du chômage) ; direction police et armée : office pour la privation de la liberté et l'encadrement (exécution des peines) ; direction de la santé publique et de la prévoyance sociale : office des affaires sociales (aide sociale sans personnes âgées et handicapées) ainsi qu'office pour personnes âgées et handicapées.

La direction de l'instruction publique, avec 15 nominations, est indiquée clairement comme étant le service compétent (BE, AR, LU, FR, JU, NE, SZ, TG, TI, SG, GE, ZH, BL, OW, GR). Au sein de la direction de l'instruction publique, l'office de la formation professionnelle est majoritairement compétent (BE, SZ, TI, GE, ZH, GR) ; dans certains cantons, il s'agit du bureau de la formation continue (SG, BL et OW). Dans le canton FR, la responsabilité principale incombe à l'office cantonal d'orientation professionnelle. Dans le canton GR, l'office de la formation supérieure est indiqué en tant que service compétent.

Dans quatre cantons (SH, AG, NE, TI), des prestataires de formation en compétences de base sont indiqués comme étant responsables de cette thématique. Une compétence décisionnelle

directe des prestataires de formation n'existe toutefois dans aucun de ces cantons (p. ex. en ce qui concerne les questions de budget).

Plusieurs cantons ont nommé les services compétents en cours de langue dans le cadre du travail d'intégration : dans les cantons SO, SZ et SG, les bureaux de l'intégration et dans le canton LU le bureau des questions de société. En outre, l'office des questions de migrations (LU et AG), les communes et les villes (ZH et ZG), les services sociaux régionaux (SO) sont mentionnés.

Deux cantons (JU, NE) ont indiqué entre autres la direction de l'économie et de l'emploi comme étant responsable de cette thématique.

Deux cantons seulement (GL, NW) ont indiqué que la responsabilité de la thématique des compétences de base n'était pas clairement réglementée.

3.2 Budget disponible et son affectation

Le budget disponible et son affectation varient considérablement d'un canton à l'autre. Alors que trois cantons ne disposent d'aucun budget, d'autres investissent chaque année des centaines de milliers de CHF dans la promotion des compétences de base des adultes. A quelques exceptions près, des prestataires de formation en compétences de base sont subventionnés avec le budget disponible par le biais de contrats de prestations. Plusieurs cantons soutiennent directement les apprenantes et apprenants (p. ex. le canton de Genève avec le chèque de formation), appliquent des mesures de sensibilisation et réalisent des projets innovateurs (cf. concernant les mesures également le ch. 3.4).

Les dépenses des cantons en mesures relatives au marché du travail (MMT) pour chercheurs d'emploi ont été exclues des statistiques. Les chiffres du SECO révèlent qu'environ 14 millions de francs sont dépensés à l'échelle de la Confédération dans le domaine spécial des cours de langue. Dans le cadre des MMT, des cours sont proposés dans d'autres domaines de compétences dans la plupart des cantons.

Parmi les 22 cantons, 12 cantons sont en mesure d'indiquer un chiffre concret sur le budget des mesures de promotion des compétences de base d'adultes (cf. ch. 3.2.1). 6 cantons ont indiqué un chiffre relatif au budget global dans le domaine de la formation continue (ch. 3.2.2). 4 cantons ne peuvent émettre aucune indication sur le budget du domaine des compétences de base. (Cf. ch. 3.2.3)

3.2.1 Cantons indiquant le budget et son affectation dans le domaine de la promotion des compétences de base

Canton (budget)	Remarque	Affectation
ZG (10 000)		Projets, frais de cours
SG (11 000)		Soutien des cours contre l'illettrisme à Buchs et Wattwil
UR (11 540)		Baisse des prix de cours, subvention de frais de cours pour apprenants
SZ (20 000)	5000 pour les prestataires de formation en lecture et écriture, 15 000 pour les cours « l'allemand en tant que langue étrangère »	Soutien des apprenants, forfait pour prestataires de formation privés
TG (20 000)		Rémunération des formateurs en cours de lecture et d'écriture
NE (55 000)		Soutien des prestataires en formation en lecture et écriture
AG (150 000)	Sans l'office des migrations	Soutien de cours de lecture et d'écriture, formation des parents et TIC
FR (260 535)		Contribution à l'association Lire et Ecrire, mesures de formation dans le cadre de l'aide sociale, cours de langue et d'intégration pour migrants
BL (300 000)		Campagnes, événements, soutien financier Cours de l'université populaire des deux Bâle
OW (aucun budget)		Cours pour illettrés du canton
NW (aucun budget)		Cours pour illettrés réglementés dans la convention régionale sur l'école de la Suisse centrale Faible intérêt pour les cours
GR (aucun budget)		Cotisations de soutien à la formation continue des jeunes et adultes suspendues depuis 2005

Tableau 1 : Budget disponible et son affectation dans le domaine des compétences de base

3.2.2 Cantons indiquant un budget global et son affectation dans le domaine de la formation continue/formation des adultes

Canton (budget)	Remarque	Affectation
GL (10 320)		Majoritairement pour l'organisation et la subvention des cours de langue pour migrants
AR (44 000)		Coordination pour la formation continue, contributions pour des cours spéciaux
LU (500 000)	Sans formation continue professionnelle	Soutien d'offres de cours, de projets innovateurs et campagnes d'information
SO (500 000)		Contributions aux projets, contrats de prestations
BE (3,5 à 4 mio)	Uniquement direction de l'instruction publique ; subventions pour prestataires de formation	Subventions, contributions de soutien à des offres de formation et mesures d'accompagnement
ZH (env. 65 mio)	Dépenses de la direction de l'instruction publique	Financement orienté vers l'offre (cours et stages de formation)

Tableau 2 : Budget global disponible pour la formation continue / formation des adultes et son affectation

3.2.3 Cantons ne donnant aucune réponse ou seulement une réponse incomplète sur le budget disponible

Canton	Remarque	Affectation
JU	Plusieurs milliers de francs	Publicité, prospectus, programmes d'information
TI		Soutien de projets et de cours de préparation dans le cadre de procédures de qualification conf. à l'art. 33 LFPr
GE	Les dépenses pour la promotion des compétences de base ne peuvent pas être séparées du budget global pour la formation continue	Soutien de prestataires de formation et de personnes privées (p. ex. dans le cadre de chèques de formation)
SH	Aucun budget séparé pour la promotion des compétences de base	Soutien de plusieurs prestataires de formation qui proposent des cours dans le domaine des compétences de base, dont en lecture et écriture.

Tableau 3 : Cantons n'indiquant pas une réponse claire concernant le budget disponible

3.3 Bases juridiques

Dans 21 des 22 cantons, une base légale est à disposition en matière de promotion des compétences de base des adultes. Dans 10 cantons, soit la loi sur la formation professionnelle (AR, BL, NE, NW, SG, SH, ZH, FR, GR), soit directement une ordonnance sur la formation professionnelle et continue est nommée (SZ, OW). Dans 6 autres cantons, soit la loi qui réglemente au niveau cantonal la formation professionnelle ou la formation continue (LU, AG, BE, UR, JU, TI), soit la loi sur la formation continue (FR, GE) est nommée. Les autres lois indiquées en tant que base de la promotion de compétences de base des adultes sont la loi sur la formation (GL), la loi sur l'école obligatoire (TG), la Constitution (BL), la loi sur la promotion de la culture (GR), la loi sur les langues (GR) ainsi que la loi sur les affaires sociales et les étrangers (SO). Parmi les cantons qui ont répondu, seul le canton ZG ne possède pas de base juridique spécifique. Conformément aux indications du canton, les bases juridiques existantes sont conçues de manière à ce qu'une promotion des compétences de base des adultes soit néanmoins réalisable.

Le tableau suivant donne un aperçu des bases juridiques disponibles dans les cantons dans le domaine de la promotion des compétences de base des adultes :

Catégorie	Cantons
Loi sur la formation professionnelle y compris ordonnances	AR, BL, NE, NW, SG, SH, ZH, FR, GR
Ordonnance sur la formation professionnelle, l'orientation professionnelle et la formation continue	SZ
Dispositions d'exécution concernant la formation professionnelle et continue	OW
Loi sur la formation professionnelle et continue	LU, AG, BE, UR, JU, TI
Loi sur la formation continue	FR, GE, GR
Loi sur la formation	GL
Loi sur l'école obligatoire	TG
Constitution	BL
Loi sur les affaires sociales, loi sur les étrangers	SO
Loi sur la promotion de la culture	GR
Loi sur les langues	GR
Aucune base juridique spécifique	ZG

Tableau 4 : bases juridiques

Seuls trois cantons attendent dans un proche avenir de nouvelles bases légales dans le domaine de la promotion des compétences de base des adultes :

- Une ordonnance sur la formation continue voit le jour dans le canton JU
- Dans le canton FR, le projet en cours lié aux chèques de formation pourrait engendrer un remaniement de la loi sur la formation continue
- Dans le canton BL, une ordonnance prévue dans la loi sur la formation en vue d'une réglementation détaillée, notamment de la promotion des compétences de base, est en cours de préparation.

3.4 Mesures

Dans le questionnaire, il a été demandé aux cantons d'évaluer à partir d'une grille les mesures actuelles ou prévues dans le domaine des compétences de base dans leur canton. Dans le cadre de cette évaluation, il n'a pas été distingué si les mesures étaient appliquées par le canton lui-même ou par un tiers avec le soutien financier des cantons. L'exposé suivant donne un aperçu des résultats du sondage :

Mesure	Existante	Prévue	Réflexions en cours sur ce sujet	Non un thème d'actualité
Campagne de sensibilisation du public	GE, UR, SO, LU, FR $\Sigma = 5$	BL, BE, SG, GR $\Sigma = 4$	TG, SZ, NW, NE, JU, AG, AR, SH, ZG $\Sigma = 9$	OW, GL $\Sigma = 2$
Campagne de motivation des apprenants	SO, AG $\Sigma = 2$	TG, SZ, BL, BE, LU, GR $\Sigma = 6$	GE, NW, NE, JU, AR, SH, ZG, SG $\Sigma = 8$	UR, FR, OW, GL $\Sigma = 4$
Soutien financier de prestataires de formation	ZH, GE, UR, TG, SZ, SO, NW, NE, BL, BE, LU, AR, GL, ZG, SG, FR $\Sigma = 16$	TI, AG, OW, GR $\Sigma = 4$	JU, SH $\Sigma = 2$	$\Sigma = 0$
Soutien financier d'apprenants	GE, UR, TG, SZ, SO, NE, LU, AR, OW, GL, ZG, SG $\Sigma = 12$	TI, FR $\Sigma = 2$	JU, SH, GR $\Sigma = 3$	BL, AG $\Sigma = 2$

Tableau 5 : Mesures des cantons pour la promotion des compétences de base des adultes, situation en 2008

Le tableau montre que le soutien financier de prestataires de formation et d'apprenants est aujourd'hui clairement la mesure la plus fréquemment adoptée par les cantons dans le domaine de la promotion cantonale des compétences de base des adultes. Des mesures de financement correspondantes existent dans 16, resp. 12 cantons. Cela correspond aux réponses sur l'utilisation des budgets, cf. ch. 3.2. Dans les cantons qui n'appliquent encore aucun soutien financier des prestataires de formation, un tel soutien est soit déjà prévu (TI, AG, OW, GR), soit dans les prévisions à venir (JU, SH). Dans deux cantons seulement (BL, AG), la question du financement orienté vers la demande n'est pas d'actualité ; dans ces cantons, seul le prestataire de formation est financé.

A une exception près (un canton n'a pas répondu à cette question), il est possible de déclarer que l'on peut s'attendre à ce que tous les cantons suisses mettent en place dans un proche avenir un

financement orienté vers les prestataires de formation et la demande de cours dans le domaine des compétences de base.

Dans 5 des 22 cantons, il existe des campagnes de sensibilisation du public sur le thème des compétences de base. Dans trois autres cantons, des campagnes correspondantes sont prévues et dans 9 cantons des réflexions sur ce thème sont en cours. Seuls deux cantons indiquent que la sensibilisation du public n'est pas un thème d'actualité.

On obtient des résultats comparables pour les campagnes qui ont pour but d'aborder directement les apprenants potentiels. Deux cantons (SO, AG) disposent déjà d'une telle campagne. Dans cinq cantons (TG, SZ, BL, BE, LU), des campagnes correspondantes sont prévues et dans 8 cantons des réflexions sur ce thème sont en cours.

3.5 Disponibilité des statistiques

Les cantons ont été questionnés sur la disponibilité des statistiques concernant les prestataires de formation et les offres, ainsi que sur la demande de participantes et participants dans le domaine de la lecture et de l'écriture pour adultes.

Seuls deux cantons (BE et GE) indiquent disposer de statistiques sur les prestataires de formation et les offres dans le domaine des compétences de base. Le canton BE prélève des informations détaillées sur les cours subventionnés : prestataires de formation, nombre de cours, domaine couvert par l'offre, titre du cours, public cible, nombre d'apprenants (par sexe), nombre d'heures ainsi que nombre d'heures par personne. Dans le canton GE, l'offre en cours est connue et il est vérifié combien d'apprenants ont recours à ces cours par le biais du système de chèques de formation.

Dans le canton SO, il existe un aperçu de la situation sous forme d'un rapport d'activité, resp. d'une planification de projet. Le canton LU indique finalement que des statistiques sur les prestataires de formation sont actuellement en cours d'élaboration.

6 des 22 cantons indiquent disposer d'informations sur la demande en cours dans les divers domaines de compétences de base (GE, TI, TG, BE, LU, SG). Les informations proviennent des prestataires de formation qui disposent de données sur les participants. Des études cantonales sur la demande (potentielle) de cours n'ont été réalisées dans aucun canton.

4. Comparaison avec les résultats de l'année 2005

Il est possible d'émettre les constatations suivantes sur l'évolution durant les 4 dernières années :

Compétences

Les choses ont peu changé quant à la responsabilité de ce domaine thématique. Les directions de l'instruction publique étaient déjà prépondérantes en 2005. Le rôle des prestataires de formation a toutefois légèrement évolué : alors qu'en 2005, 9 cantons indiquaient encore que les prestataires de formation subventionnés par le canton dans le domaine des cours de lecture et d'écriture étaient les « organes compétents », ils ne sont plus qu'au nombre de 4 cantons en 2009.

Budget

Un tableau imprécis est obtenu en ce qui concerne l'évolution du budget disponible. Parmi les 12 cantons pour lesquels on dispose de chiffres pour les deux périodes du rapport, 6 cantons (GL, UR, SZ, AG, BL et NE) ont dépensé plus d'argent en 2009 qu'en 2005 et cinq en ont dépensé moins (ZG, SG, TG, OW, NW). On ne dispose pas de chiffres comparatifs fiables pour les autres cantons.

Bases juridiques

La situation en termes de bases juridiques s'est nettement améliorée durant les 4 dernières années. L'introduction de la nouvelle loi sur la formation professionnelle a créé de nouvelles bases juridiques pour la promotion des compétences de base des adultes dans plusieurs cantons. C'est ainsi que 9 cantons qui attendaient une amélioration de la situation juridique en 2005 du fait de l'introduction de la nouvelle loi sur la formation professionnelle nomment en 2008 la loi sur la formation professionnelle ou une ordonnance correspondante en tant que base de la promotion des compétences de base des adultes.

Mesures

Une comparaison entre des mesures existantes et prévues permet de constater que le nombre de cantons qui soutiennent financièrement les prestataires de formation et les apprenants est resté à peu près le même. Il convient de noter qu'en 2004, neuf cantons indiquaient que le soutien financier d'apprenants n'était pas un thème d'actualité. Ils ne sont plus qu'au nombre de 2 en 2008. Le financement orienté vers la demande semble donc devenir de nouveau actuel.

Un léger recul est constaté en ce qui concerne les campagnes de sensibilisation du public. Cela est dû entre autres au fait que plusieurs campagnes ont pris fin, par exemple dans le canton BE et en Suisse centrale (UR, ZG, LU, NW, OW, SZ). Fait satisfaisant, de nouvelles campagnes sont en cours de planification ou du moins au calendrier dans de nombreux cantons en 2008. Cela est en particulier applicable aux campagnes qui doivent aborder directement les apprenants. Dans ce domaine, des campagnes sont en cours de planification dans cinq cantons - soit cinq de plus qu'en 2004.

Annexe D.b.

Evaluation du sondage des prestataires de formation dans le domaine des compétences de base

Zurich, août 2010

Fédération suisse pour la formation continue FSEA
Développement et innovation
Oerlikonerstrasse 38
8057 Zurich

Bernhard Grämiger, M : bernhard.graemiger@alice.ch

T : 044 311 64 55, F : 044 311 64 59
W : www.alice.ch

Sommaire

1. Introduction	36
2. Résultats	38
2.1 Prestataires de formation	38
2.2 Offres	41
2.3 Apprenantes et apprenants	45
2.4 Financement.....	49
2.5 Estimation du besoin de développement dans le domaine des compétences de base	51
Annexe 1 : Prestataires de formation qui ont retournés le questionnaire	53

1. Introduction

Jusqu'à présent, une vue d'ensemble des prestataires de formation et des cours proposés dans les domaines des compétences de base lecture et écriture, alphabétisation, technologies de l'information et de la communication (TIC) et numératie faisait défaut en Suisse. Pour cette raison, il était jusqu'à présent difficile d'évaluer les tendances actuelles de l'évolution de l'offre disponible. Par la présente étude, il a été entrepris, sur mandat de l'Office fédéral de la culture (OFC), d'établir un état des lieux à partir d'un sondage auprès des prestataires de formation et de clarifier quelque peu la situation des prestataires de formation et des offres en Suisse.

Procédure

Dans une première étape, une liste d'adresses dans le domaine des compétences de base a été établie dans le cadre d'une évaluation des listes de prestataires de formation existantes de la FSEA et d'une recherche sur l'Internet (cf. annexe 1). Les recherches ont été accomplies par prestataires de formation dans les domaines lecture et écriture, alphabétisation, numératie et TIC. Les cours de langue faciles d'accès pour migrantes et migrants n'ont explicitement *pas* été pris en considération.

La recherche sur l'Internet comporte des demandes sur moteurs de recherche tels que www.google.ch, ainsi que sur de grandes bases de données suisses sur la formation continue telles que AliSearch, W-A-B.ch et Seminare.ch. En Romandie, le « Réseau Formation de base » de la Suisse occidentale initialisé par la FSEA a été en particulier consulté pour l'identification des prestataires de formation.

Parallèlement aux recherches, un questionnaire a été conçu en collaboration avec la Fédération suisse Lire et Ecrire ; ce questionnaire comportait 35 questions portant sur les domaines suivants :

- Indication sur le promoteur
- Offres
- Financement des offres
- Apprenantes et apprenants
- Formateurs
- Evaluation de la situation actuelle et des besoins de développement dans le domaine des compétences de base

Le questionnaire a été envoyé au printemps 2009 à **100** prestataires de formation identifiés au total (**33** en Suisse alémanique, **4** en Suisse italienne et **63** en Suisse romande). Les prestataires de formation pouvaient répondre au questionnaire soit directement en ligne, par retour de courrier postal adressé à la FSEA.

Taux de réponse et qualité des données

Après plusieurs courriers de rappels, **67** réponses étaient à disposition en automne 2009 : 25 de la Suisse alémanique, 41 de la Romandie et 1 du Tessin. De manière correspondante, le taux de réponse s'élevait à 75% pour la Suisse alémanique, 65% pour la Suisse occidentale et 25% pour le Tessin. Parmi les réponses reçues et selon la question, environ 45 réponses pouvaient être exploitées pour des statistiques. Il convient de mentionner et de regretter l'absence de réponse de l'Association Lire et Ecrire Suisse romande qui, avec les promoteurs affiliés, est responsable d'environ la moitié de tous les cours de lecture et d'écriture pour adultes en Romandie.

Globalement, il est constaté que la qualité des réponses reçues est plutôt médiocre. De nombreux prestataires de formation n'ont pu remplir intégralement le questionnaire faute de données nécessaires à cet effet. D'autres prestataires de formation n'avaient probablement pas le temps de parcourir les 35 questions. La situation des données qui en résulte rend une évaluation plutôt difficile. La qualité des réponses ne suffisait malheureusement pas à l'obtention d'indices fiables (p. ex. nombre d'offres, nombre d'apprenants).

Du fait d'un assez bon taux de réponse, les résultats exposés ci-après permettent néanmoins d'obtenir un tableau relativement satisfaisant de la situation des prestataires de formation et des cours proposés en Suisse. Il s'agit d'un premier sondage sur la situation qui devra être vérifié par d'autres réalisations dans le cadre de l'étude. Lors d'une deuxième réalisation, il sera par ailleurs possible d'exposer les tendances de la situation des prestataires de formation et des cours proposés.

2. Résultats

2.1 Prestataires de formation

Structure des prestataires de formation

La liste des prestataires de formation identifiés dans le domaine des compétences de base (cf. annexe 1) montre que le champ des prestataires de formation dans le domaine des compétences de base comporte majoritairement des organismes à but non lucratif tels qu'universités populaires, centre cantonaux de formation professionnelle et continue, fondations privées et petites associations privées. Ces prestataires de formation sont pour la plupart spécialisés dans le travail avec des personnes peu qualifiées. Les grandes institutions de formation continue dominantes sur le marché de la formation continue dans d'autres domaines thématiques ne sont pas ou guère présentes dans le domaine des compétences de base. Cela est en particulier applicable à l'école-club Migros qui, à l'exception de cours de langues faciles d'accès et de quelques cours d'alphabétisation, ne propose aucun cours dans le domaine des compétences de base.

Le tableau suivant donne un aperçu des caractéristiques sélectionnées des prestataires de formation qui ont répondu au questionnaire :

	But lucratif ? (n=65)			Membre FSEA ? (n=62)			Membre L&E ? (n=65)		
	Oui	Non	sans réponse	Oui	Non	sans réponse	Oui	Non	sans réponse
Toute la Suisse	19 (29%)	45 (69.2%)	1 (1.6%)	38 (61%)	23 (37%)	1 (2%)	9 (14%)	53 (82%)	3 (4%)
Suisse alémanique	3 (13%)	19 (82.7%)	1 (4.3%)	12 (60%)	7 (35%)	1 (5%)	8 (34.8%)	12 (52.2%)	3 (13%)
Suisse occidentale	16 (39%)	25 (61%)	0 (0%)	25 (61%)	16 (39%)	-	1 (2.4%)	40 (97.6%)	-
Tessin	0	1	0	1	0	0	0	1	0

Tableau 1 : caractéristiques des prestataires de formation

Sur 65 réponses des prestataires de formation, 70% indiquent travailler sans but lucratif. En Suisse alémanique, le pourcentage se situe à plus de 80% contre 60% en Romandie. La situation de financement en Romandie permet manifestement à un plus grand nombre de prestataires de formation de travailler dans un but lucratif (cf. chap. 2.4 relatif au financement).

En Suisse alémanique, les prestataires de formation du domaine de la lecture et de l'écriture sont regroupés au sein de la Fédération Lire et Ecrire. En Romandie, outre les promoteurs regroupés dans l'Association Lire et Ecrire, il existe au minimum 16 autres prestataires de formation sur le marché qui proposent des offres faciles d'accès dans le domaine de la lecture et de l'écriture.

La FSEA en tant qu'association faîtière de la formation continue représente au total 61% des prestataires de formation dans le domaine des compétences de base. Par conséquent, elle satisfait ainsi à son statut d'association faîtière également dans le domaine des compétences de base.

Répartition régionale des prestataires de formation identifiés

Le tableau ci-après donne un aperçu du nombre de prestataires de formation identifiés dans le domaine des compétences de base par canton (cf. ce concernant aussi annexe 1). Aucun prestataire de formation n'a pu être trouvé dans 7 cantons dans le cadre de l'enquête. De manière générale, il s'avère qu'il existe en Suisse occidentale un nombre nettement supérieur de prestataires de formation qu'en Suisse alémanique dans le domaine des compétences de base. Les deux cantons de Genève et de Vaud, où respectivement 27 et resp. 16 prestataires de formation sont en activité, attirent tout particulièrement l'attention.

Canton	Nombre de prestataires de formation
Argovie	2
Appenzell Rhodes intérieures	0
Appenzell Rhodes extérieures	0
Berne	8
Bâle-campagne	1
Bâle-ville	4
Fribourg	6
Genève	16
Glaris	0
Grisons	1
Jura	0
Lucerne	3
Neuchâtel	5
Nidwald	0
Obwald	0
Saint-Gall	4
Schaffhouse	1
Soleure	3
Schwyz	1
Thurgovie	2
Tessin	4
Uri	1
Vaud	27
Valais	6

Zoug	0
Zurich	5
Principauté du Liechtenstein	1
Total	100
Suisse alémanique	33 (33%)
Suisse occidentale	63 (63%)
Tessin	4 (4 %)

Tableau 2 : nombre de prestataires de formation dans le domaine des compétences de base par canton

2.2 Offres

Offres et prestataires de formation par domaine de compétences de base

Au total 40 prestataires de formation (19 en Suisse alémanique, 21 en Romandie et 1 au Tessin) ont fourni des indications sur le nombre d'offres dans le domaine des compétences de base. Ces 40 prestataires de formation indiquent réaliser 726 offres de cours par an dans le domaine des compétences de base.

Une comparaison des deux régions linguistiques montre que la Romandie compte pratiquement deux fois plus d'offres que la Suisse alémanique. Outre les promoteurs de l'Association Lire et Ecrire qui n'ont pas répondu au sondage, 16 autres prestataires de formation proposent 180 cours dans le domaine de la lecture et de l'écriture. 17 prestataires de formation de Romandie disposent de 146 offres dans le domaine de la numératie. Ces deux chiffres sont étonnement élevés.

En Suisse alémanique, 15 prestataires de formation proposent 133 cours dans le domaine de la lecture et de l'écriture. Ce résultat correspond approximativement aux estimations antérieures sur la situation de l'offre en lecture et écriture. Il convient donc de constater qu'aucune évolution notable n'a eu lieu en Suisse alémanique durant les 4 dernières années en matière de lecture et d'écriture. L'offre en numératie et TIC est – comme attendu – marginale en Suisse alémanique : respectivement 7 prestataires de formation indiquent proposer des cours de numératie et de TIC. 12 sur les 19 prestataires de formation travaillent dans le domaine de l'alphabétisation.

Le tableau suivant donne un aperçu des résultats.

	Nombre d'offres par domaine				Total
	Alphabétisation	Lire et écrire	Numératie	TIC	
Toute la Suisse	119	317	179	111	726
Suisse alémanique	57	133	33	21	244
Suisse occidentale	62	180	146	90	478
Tessin		4			4

	Nombre de prestataires de formation par domaine (plusieurs indications sont possibles)				
	Alpha-bétisation	Lire et écrire	Numératie	TIC	
Toute la Suisse (n=41)	22	32	20	20	
Suisse alémanique (n=19)	12	15	7	7	
Suisse occidentale (n=21)	10	16	13	13	
Tessin (n=1)		1			

Tableau 3 : prestataires de formation et offres dans le domaine des compétences de base

A titre de **conclusion intermédiaire**, il peut être constaté que l'offre de cours et le nombre de prestataires de formation dans tous les domaines de compétences de base est clairement plus important en Romandie qu'en Suisse alémanique. Cette différence apparaît le plus nettement dans les domaines numératie et TIC. Une comparaison transversale entre les domaines de compétences de base montre que la majorité des offres porte sur la lecture et l'écriture, puis sur la numératie.

Nombre d'offres par prestataire de formation

Le tableau 3 montre combien de prestataires de formation disposent de combien d'offres par domaine de compétences de base. Dans le domaine de la lecture et de l'écriture, 65% de tous les prestataires de formation proposent 1 à 5 cours par an, 82% proposent moins de 11 cours. 5 prestataires de formation seulement proposent plus de 10 cours par an. Cette évaluation montre que la plupart des promoteurs ne disposent que d'une offre comparativement faible. La plupart des prestataires de formation qui proposent exclusivement des cours dans les domaines de compétences de base (p. ex. associations Lire et Ecrire) sont de petite taille. Pour les grands prestataires en formation continue tels qu'universités populaires ou centres cantonaux de formation professionnelle et continue, le domaine des compétences de base reste un thème marginal comparé aux autres offres. La fondation ECAP, l'Association Lire et Ecrire ainsi que Lesen und Schreiben (Lire et Ecrire) Berne ont pu être identifiées en tant que « grands » prestataires de formation concentrés sur le thème des compétences de base. Les deux dernières n'apparaissent jamais dans l'enquête.

		Nombre de prestataires de formation par domaine			
		Alphabétisation	Lire et écrire	Numératie	TIC
> 20	Toute la Suisse	1 (6.3%)	3 (10.3%)	2 (12.5%)	0 (0%)
	Suisse alémanique	0	2	1	0
	Suisse occidentale	1	1	1	0
	Tessin	0	0	0	0
11-20	Toute la Suisse	3 (18.8%)	2 (6.9%)	0 (0%)	5 (31.3%)
	Suisse alémanique	2	1	0	1
	Suisse occidentale	1	1	0	4
	Tessin	0	0	0	0
6-10	Toute la Suisse	4 (25%)	5 (17.2%)	2 (12.5%)	2 (12.5%)
	Suisse alémanique	1	2	0	0
	Suisse occidentale	3	3	2	2
	Tessin	0	0	0	0
1-5	Toute la Suisse	8 (50%)	19 (65.5%)	12 (75%)	9 (56.3%)
	Suisse alémanique	6	9	4	4
	Suisse occidentale	2	9	8	5
	Tessin	0	1	0	0
	Total	16 (100%)	29 (100%)	16 (100%)	16 (100%)

Tableau 4 : nombre de prestataires de formation par nombre d'offres

Formes d'offres

En Suisse alémanique, 63% des prestataires de formation indiquent réaliser des cours de jour, 68% proposent des cours du soir, 16% proposent aussi des cours intensifs (cours en bloc). Seul 1 prestataire de formation organise des cours du matin. En Romandie, on compte 76% de cours de jour, 43% de cours du soir et 10% de cours en blocs.

Le nombre de prestataires de formation à proposer des cours de jour dans le domaine des compétences de base est plutôt étonnant. Il s'agit même, en Romandie, de la forme de cours la plus fréquente. On peut supposer qu'il s'agit de cours pour chômeurs proposés dans le cadre des mesures pour le marché du travail (MMT).

	Formes d'offres (plusieurs indications sont possibles)			
	Cours de jour	Cours du soir	Cours en bloc	Autres
Toute la Suisse (n=41)	29	23	6	1
Suisse alémanique (n=19)	12 (63%)	13 (68%)	3 (16%)	1 (5%)
Suisse occidentale (n=21)	16 (76%)	9 (43%)	2 (10%)	0 (0%)
Tessin (n=1)	1	1	1	0 (0%)

Tableau 5 : formes d'offres

2.3 Apprenantes et apprenants

Effectifs

33 des 67 prestataires de formation ont pu donner des indications sur les effectifs par domaine de compétences de base (16 en Suisse alémanique, 16 en Romandie et 1 au Tessin).

Le tableau suivant montre les résultats du sondage :

	Effectifs				Total
	Alphabétisation	Lire et écrire	Numératie	TIC	
Toute la Suisse	2'016	1'553	694	1'301	5'564
Suisse alémanique	1'673	672	51	385	2'781
Suisse occidentale	343	811	643	916	2'713
Tessin	0	70	0	0	70

Tableau 6 : effectifs par domaine de compétences de base

Le résultat ne peut guère être interprété du fait des réponses relativement peu nombreuses des prestataires de formation. Il peut toutefois servir de point de repère pour l'extrapolation du total réel des effectifs en Suisse. Il peut être estimé (avec prudence) comme suit :

Indications des 33 prestataires de formation sur leurs effectifs selon enquête	5'564
a. Effectifs <i>estimés</i> pour les 34 prestataires en formation restants qui ont participé à l'enquête mais qui n'ont pas donné d'indications sur les effectifs.	3'500
b. Effectifs <i>estimés</i> pour les prestataires en formation qui n'ont pas participé à l'enquête (p. ex. Association Lire et Ecrire (1200), Lire et Ecrire pour adultes Berne (env. 200))	2'500
Extrapolation effectifs Suisse entière	11'564

Tableau 7 : estimation des effectifs dans le domaine des compétences de base en Suisse

Langue maternelle des apprenantes et apprenants

19 des 67 prestataires de formation ont pu donner des indications sur la langue maternelle des apprenantes et apprenants : 12 en Suisse alémanique, 6 en Romandie et 1 au Tessin. Le tableau 7 montre que la langue maternelle d'un grand nombre d'apprenants est une langue étrangère. En Suisse alémanique le rapport entre langue maternelle et langue étrangère est de 1 : 4, en Romandie de 1 : 21. L'offre en cours de compétences de base est donc fréquemment sollicitée par des migrants.

	Nombre d'apprenants			Total
	Langue maternelle allemand / français / italien /	Langue maternelle = langue étrangère	Langue maternelle inconnue	
Toute la Suisse	386	3'321	1'280	4'987
Suisse alémanique	288	1'149	776	2'213
Suisse occidentale	98	2'102	504	2'704
Tessin	0	70	0	70

Tableau 8 : langue maternelle des apprenantes et apprenants

Sexe

Conformément aux indications de 20 prestataires de formation qui ont réalisé des sondages sur le sexe des apprenantes et apprenants, on obtient un rapport de 70% de femmes et 30% d'hommes. Les femmes sont donc nettement plus enclines à acquérir des compétences de base.

Statut de l'activité professionnelle

15 prestataires de formation se sont renseignés sur l'activité professionnelle. Ils indiquent que 70% des apprenantes et apprenants sont dans la vie active contre 29% qui ne travaillent pas. Le pourcentage des personnes dans la vie active, soit 70%, est étonnement élevé.

Age

Conformément aux indications des prestataires de formation, une grande partie des apprenantes et apprenants sont en âge de travailler. Le tableau suivant montre les résultats pour la Suisse alémanique et le Tessin :

	Nombre de personnes			Total
	16-25	26-50	Plus de 50	
Suisse alémanique	72 (11.4%)	478 (75.9%)	80 (12.7%)	630 (100%)
Tessin	5 (7.1%)	46 (5.7%)	19 (27.1%)	70 (100%)

Tableau 9 : âge des apprenantes et apprenants en Suisse alémanique et au Tessin

Niveau de formation

Les indications détaillées sur le niveau de formation des apprenantes et apprenants ont pu être données par 9 prestataires de formation en Suisse alémanique et seulement 6 en Romandie. Les chiffres de la Romandie proviennent en premier lieu d'un grand prestataire de formation, l'université populaire de Genève.

En Suisse alémanique, tout juste la moitié des apprenantes et apprenants n'a pas de formation obligatoire. Du fait de l'école obligatoire en Suisse, il y a lieu de considérer qu'il s'agit majoritairement de migrants. 30% supplémentaires d'apprenantes et apprenants n'ont pas suivi une formation post-obligatoire.

La situation est quelque peu différente en Suisse occidentale. Là, 45% des apprenantes et apprenants ont suivi une formation scolaire obligatoire, mais ne disposent pas d'un diplôme du degré sec. 2. Par conséquent, pratiquement la moitié des apprenantes et apprenants ont un diplôme du degré sec. 2, la majorité ayant suivi un apprentissage professionnel.

Le faible niveau de formation des apprenantes et apprenants correspond globalement aux attentes. Le tableau 8 résume les résultats :

	Niveau de formation des apprenants						Niveau de formation inconnu
	Aucune form. oblig.	Aucune form. Post-oblig.	Sec. 2 form. gén.	Sec. 2 form. prof.	Form. pro. sup.	Haute école/uni	
Suisse alémanique	225 (50%)	137 (30%)	75 (17%)	15 (3%)	0 -	0 -	1'222
Suisse occidentale	210 (7%)	1'407 (45%)	591 (19%)	767 (24%)	92 (3%)	35 (1%)	134
Tessin							70
Suisse	435 (12%)	1'544 (43%)	666 (18%)	782 (22%)	92 (3%)	35 (1%)	1'356

Tableau 10 : nombre d'apprenantes et d'apprenants par niveau de formation

Conclusion

Environ la moitié des prestataires de formation qui ont participé à l'enquête ne pouvaient pas donner d'indications détaillées sur le nombre d'apprenantes et d'apprenants et/ou leurs caractéristiques socioéconomiques. Il est difficile d'évaluer si les prestataires de formation ne disposent effectivement pas de ces informations ou s'ils n'ont pas pris le temps de préparer les données nécessaires pour répondre au questionnaire. Les conclusions suivantes peuvent être toutefois tirées des résultats à disposition :

- L'effectif dans les différents domaines de compétences de base peut être estimé à 11 500 pour toute la Suisse,
- Pour la majorité des apprenantes et apprenants, la langue locale officielle n'est **pas** leur langue maternelle. La majeure partie des offres porte sur les domaines lire et écrire.
- Env. 70% des apprenants sont des femmes contre 30% d'hommes.
- Env. 70% des apprenantes et apprenants sont dans la vie active.
- La majorité des apprenantes et apprenants sont en âge de travailler.
- La majorité des apprenantes et apprenants disposent d'une faible qualification et d'aucune formation post-obligatoire.

2.4 Financement

Mandants

Plus de 90% des prestataires de formation indiquent disposer d'un mandat officiel pour la réalisation de cours dans le domaine des compétences de base.

En Suisse alémanique, 17% des prestataires de formation indiquent disposer d'un mandat officiel de la commune, 22% du bureau cantonal de la formation continue/formation d'adulte, 11% de l'ORP, 28% du bureau cantonal de l'intégration et 39% d'un « autre service ». Les « autres services » qui interviennent en tant que mandant dans le domaine des compétences de base sont la direction cantonale de l'instruction publique pour 4 prestataires de formation et des fondations privées pour 2 prestataires de formation.

Deux prestataires de formation indiquent avoir reçu directement d'un office fédéral (l'Office fédéral des migrations (ODM) et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)) un mandat pour la réalisation de cours dans le domaine des compétences de base.

En Suisse occidentale, 33% des prestataires de formation indiquent avoir reçu un mandat de la Confédération ou d'offices fédéraux. 4 prestataires de formation indiquent être financés par l'Office fédéral des migrations, 1 prestataire de formation par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO.

Mandants	Toute la Suisse (n= 36)	Suisse alémanique (n=19)	Suisse occidentale (n=17)
Confédération / offices fédéraux	8 (22.2%)	2 (11.1%)	6 (33.3%)
Commune / ville	10 (27.8%)	3 (16.7%)	7 (38.9%)
Bureau cantonal de la formation continue / formation des adultes	11 (30.6%)	4 (22.2%)	7 (38.9%)
Office cantonal de placement ORP	8 (22.2%)	2 (11.1%)	6 (33.3%)
Bureau cantonal de l'intégration	7 (19.4%)	5 (27.8%)	2 (11.1%)
Néant	3 (8.3%)	2 (11.1%)	1 (5.6%)
Autres	9 (25%)	7 (38.9%)	2 (11.1%)

Tableau 11 : mandants des prestataires de formation

Bien que seulement 36 des 67 prestataires de formation aient émis une déclaration sur le mandat des cours dans le domaine des compétences de base, il est possible de constater que pratiquement tous les prestataires de formation qui travaillent dans le domaine des compétences de base proposent des cours sur mandat d'un service public. Trois prestataires de formation seulement indiquent ne pas disposer d'un mandant public. Cette situation se reflète aussi dans la structure de financement des cours.

Structure de financement

On obtient dans ce domaine un tableau transparent. Plus de la moitié des prestataires de formation assument les frais de participation à raison de moins de 20% dans le cadre du financement des offres. 63,7% des prestataires de formation se financent en contrepartie à plus de 60% par le biais de contrats de prestations conclus avec des services publics. D'autres sources de

financement telles que fondations ou sponsors privés jouent un rôle très subordonné et n'ont pas été pris en considération dans le tableau suivant.
Il est étonnant que tout juste 60% des prestataires de formation qui ont participé au sondage n'émettent aucune indication sur les sources de financement. Il est difficile de dire s'ils ne peuvent ou ne veulent pas donner d'indications.

Sources de financement	Pourcentage de contribution de la source de financement au financement de l'offre				
	<= 20%	21-40%	41-60%	61-80%	91-100%
Frais apprenants (n=28)	53.6	25.0	7.1	3.6	10.7
Accord sur prestation avec des services publics (n=22)	13.6	18.2	4.5	36.4	27.3

Tableau 12 : sources de financement des offres dans le domaine des compétences de base.

Frais par heure de cours

Le montant des frais de cours correspond aux attentes : plus de la moitié des cours coûtent moins de 20 francs de l'heure. Ce montant se situe clairement en dessous des tarifs de cours couramment pratiqués dans la branche de la formation continue, lesquels se chiffrent en moyenne à environ 30 francs. Il est étonnant que 4 prestataires de formation indiquent facturer plus de 40 francs de l'heure. Il y a lieu de présumer que ce tarif est facturé au mandant public et non à l'apprenant.

	Tarifs horaires des cours en CHF				
	<= 10 CHF	11-20	21-30	31-40	+41
Toute la Suisse (n=30)	10 (33.3 %)	6 (20%)	9 (30%)	1 (3.3%)	4 (13.3)

Tableau 13 : tarifs des cours

Conclusion

- Pratiquement tous les prestataires de formation disposent d'un mandat public pour la réalisation de cours dans le domaine de la lecture et de l'écriture.
- Les institutions publiques sont aussi des sources de financement primaires correspondantes pour les prestataires de formation : 63,7% des prestataires de formation financent leurs offres à plus de 60% par des prestations des pouvoirs publics.
- Les frais horaires de cours pour les apprenantes et apprenants sont, dans le domaine des compétences de base, nettement inférieurs à la moyenne de la branche.

2.5 Estimation du besoin de développement dans le domaine des compétences de base

Dans le cadre de l'étude, il a été demandé aux prestataires de formation d'évaluer les besoins de développement du domaine des compétences de base *dans leur canton*. Tout juste 30 prestataires de formation ont répondu à cette question.

Concernant le nombre de cours disponibles dans les différents domaines de compétences de base, les prestataires de formation attestent qu'il n'existe aucun besoin important de développement. Cela n'est guère étonnant, d'autant plus qu'il est difficile, pour la majorité des prestataires de formation, de remplir leurs cours existants avec des apprenantes et apprenants. Une offre plus conséquente de cours signifierait pour eux plus de concurrence. Il convient aussi de constater qu'en raison du nombre de personnes qui devraient fondamentalement suivre un cours, l'offre en cours est beaucoup trop restreinte.

Un besoin en développement est par contre détecté quant à la possibilité d'atteindre les groupes cibles. Six prestataires de formation estiment que la nécessité de développer ce domaine est très élevée. Les prestataires de formation qui ont répondu estiment que la nécessité de développer la notoriété des offres dans leur canton respectif est de moyenne importance.

Une nécessité plutôt moyenne de développement est vue au niveau de la disponibilité du matériel didactique, de la disponibilité de formateurs qualifiés et de la qualification des formateurs. 4 prestataires de formation indiquent avoir un besoin très élevé en développement de matériel pour les cours.

En ce qui concerne les possibilités de financement dans les cantons, la majorité des prestataires de formation évaluent les besoins en développement comme étant plutôt élevés. Un tableau similaire est obtenu en ce qui concerne la prise de conscience politique des compétences de base. Les prestataires de formation y voient une nécessité de développement moyenne à très élevée.

Zone de développement	Nbr e	Nécessité de développement (progression de 1 à 10)									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nombre de cours d'alphabétisation disponibles (réponses provenant uniquement de la Suisse alémanique)	12		1		2	6	1	1	1		
Nombre de cours disponibles en lecture et écriture	24	2	3	2	3	4	3	5	1		1
Nombre de cours disponibles en numératie	23	3	4	2	4	4	1	1	1		3
Nombre de cours disponibles en TIC	21	1	1	7	3	4		1	2		2
Couverture régionale des offres	26	2		3	3	4	3	3	4		4
Coopération entre les prestataires de formation	26	1	3	3	3	3	3	4	2	2	2
Qualification des formateurs dans le domaine des compétences de base	24	2	1	4	1	6	1	4	2	2	1
Disponibilité de formateurs qualifiés	24	3	4	1		5	3	1	3	2	2
Notoriété des offres	27	1	2		1	8	5	6		1	3
Accessibilité des groupes cibles	29	2	4	3		3	3	3	5		6
Prise de conscience politique pour les compétences de base	27	3	2	4		4	2	1	5	3	3
Possibilités de financement des offres	27	2	1	3	1	6		3	4	5	2
Disponibilité du matériel didactique	27	2	2	2	3	2	5	2	3	2	4

Tableau 14 : estimation du besoin de développement dans le domaine des compétences de base.

Annexe 1 : Prestataires de formation qui ont retournés le questionnaire

Suisse alémanique

1	A.I.D.A. Schule für fremdsprachige Frauen	9000	St. Gallen
2	Berufs- und Weiterbildungszentrum Toggenburg BWZT	9630	Wattwil
3	Bildungsklub Thurgau	8570	Weinfelden
4	Bildungszentrum Wirtschaft Weinfelden	8570	Weinfelden
5	EB Zürich - BiZE Bildungszentrum für Erwachsene	8090	Zürich
6	HEKS	8042	Zürich
7	Informationsstelle für Ausländerinnen und Ausländerfragen ISA	3011	Bern
8	K5 Basler Kurszentrum	4053	Basel
9	Lesen und Schreiben Deutschfreiburg	1701	Freiburg
10	Lesen und Schreiben für Erwachsene	3011	Bern
11	Lesen und Schreiben für Erwachsene Oberwallis	3940	Steg
12	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk (SAH) Zürich	8031	Zürich
13	Stiftung ECAP Aargau	5000	Aarau
14	Stiftung ECAP Basel	4500	Basel
15	Stiftung ECAP Solothurn	4501	Solothurn
16	Stiftung ECAP Winterthur	8405	Winterthur
17	Stiftung ECAP Zentralschweiz	6005	Luzern
18	Verein für Interkulturelle Bildung	9494	Schaan
19	Verein Lesen und Schreiben für Erwachsene Aargau	5000	Aarau
20	Volkshochschule beider Basel	4003	Basel
21	Volkshochschule Region Grenchen	2540	Grenchen
22	Anbieter nicht bekannt		
23	Anbieter nicht bekannt		
24	Anbieter nicht bekannt		
24	Anbieter nicht bekannt		
25	Anbieter nicht bekannt		

Suisse occidentale

1	Association Argynis	1004	Lausanne
2	Association du Relais	1110	Morges
3	Association Pro-Jet	1260	Nyon
4	Association Réalise	1227	Acacias
5	Bâloise Assurances	1805	Jongny
6	camarada - Centre d'accueil et de formation pour femmes migrantes	1203	Genève
7	Caritas Vaud	1005	Lausanne
8	CFF SA - Développement du personnel	3000	Berne 65
9	CIP Centre Interrégional de Perfectionnement	2720	Tramelan
10	Commune de Lausanne	1002	Lausanne
11	Démarche et Textura Sté coopératives	1003	Lausanne
12	FMP Formation	1169	Yens
13	Fondation Mode-D'Emploi	1002	Lausanne
14	Fondation pour la formation des adultes - Ifage	1205	Genève
15	Français en Jeu	1003	Lausanne
16	Haute Ecole Valaisanne	3960	Sierre
17	Institut Supérieur de Formation Bancaire	1227	Carouge
18	Les Oliviers	1052	Le Mont-sur-Lausanne
19	Merck Serono	1004	Lausanne
20	Migros Neuchâtel-Fribourg/Ecoles-clubs	2074	Marin
21	MindOnSite	1003	Lausanne
22	Oeuvre Suisse d'entraide ouvrière - Genève	1201	Genève
23	PMPSA	2000	Neuchâtel
24	Raymond Baud & Partenaires, formateurs-consultants	1213	Petit-Lancy
25	RETRAVAILLER-CORREF	1003	Lausanne
26	Service de formation de l'Etat de Genève	1211	Genève
27	Société coopérative Migros Genève	1227	Carouge
28	The PL Project	1253	Vandoeuvres
29	Université populaire du Canton de Fribourg	1700	Fribourg
30	Université Populaire du Canton de PCGe	1201	Genève

31	UOG - Université Ouvrière de Genève	1201	Genève
32	Voie F - Espace de formation pour les femmes	1205	Genève
33	Zurich Assurance	1007	Lausanne
34	Prestataire de formation inconnu		
35	Prestataire de formation inconnu		
36	Prestataire de formation inconnu		
37	Prestataire de formation inconnu		
38	Prestataire de formation inconnu		
39	Prestataire de formation inconnu		
40	Prestataire de formation inconnu		
41	Prestataire de formation inconnu		

Tessin

1	Cooperativa Laboratorio per l'Impresa Comunitaria (CLIC)	6904	Lugano
---	--	------	--------